

*Mémoire de fin d'études de Elodie BENIFEI – Licence CESTAT Université Lyon 2.  
Sous la direction de M<sup>me</sup> Gratienne BOUTANTIN – Chargée d'études SIG, epures - et  
M. Antoine ROLLAND – Maître de conférences, Université Lyon 2.*

---

# Les territoires face aux migrations résidentielles

---





# Remerciements

---

Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à Monsieur Frédéric Bossard, directeur de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour m'avoir permis de réaliser cette année d'alternance au sein de son équipe. Je remercie également l'ensemble des personnes de l'Agence pour leurs conseils et leur écoute.

Je tiens à remercier en particulier Madame Gratiennne Boutantin, maître d'apprentissage, qui m'a permis de découvrir l'univers des agences d'urbanisme. De plus, sa confiance, sa patience et sa disponibilité ont constitué des éléments indispensables à la réalisation de ce mémoire. Cet accompagnement a également été un apport important au bon déroulement de cette année universitaire.

Je remercie également Monsieur Antoine Rolland, tuteur IUT, pour ses conseils et son écoute. Sa disponibilité fut un soutien important lors de la réalisation de ce document.

Enfin je tiens à remercier l'équipe enseignante de la licence CESTAT de l'Université Lyon 2 pour l'apport en connaissances théoriques et méthodologiques qu'elle m'a transmis.

# Sommaire

---

## **Contexte**

### **A- Connaissances des migrations résidentielles**

1. Etat des lieux des migrations résidentielles depuis 1980
2. Les trajectoires résidentielles

### **B - Les bases de données**

1. Le recensement de la population – INSEE
2. La Base Permanente des Equipements - INSEE
3. Le Référentiel communes Rhône-Alpes - epures

### **C - Les indicateurs des migrations résidentielles**

1. Indicateurs de migration
2. Indicateurs socio-démographiques
3. Indicateurs socio-économiques
4. Indicateurs de logement
5. Indicateurs d'aménagement
6. Indicateurs de synthèse
7. Préconisation d'utilisation des indicateurs

### **D - Etude de l'attractivité d'un territoire**

1. Les dynamiques du territoire
2. Analyses de l'attractivité d'un territoire

## **Conclusion**



# Glossaire

---

**Aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. (INSEE)

**Département** : le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation et disponibilité des équipements, transports scolaires,... Un département appartient à une région.

**France métropolitaine et DOM**: le champ d'analyse de l'INSEE s'arrête à ce territoire. Nous ne connaissons pas le devenir et les caractéristiques des personnes s'étant installées au-delà de ces frontières.

**Hors France** : seules les données des personnes en provenance de pays étrangers seront connues. En effet, les données du recensement de la population concernent uniquement les personnes habitant en France.

**Intercommunalité ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. (INSEE)

**IRIS** : Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants. La France compte environ 16 000 IRIS dont 650 pour les DOM. (INSEE)

**Ménage** (au sens du recensement de la population) : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. (INSEE)

**Migrant** : personne dont le lieu de résidence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du recensement est différent de celui au 1<sup>er</sup> janvier cinq ans auparavant.

**Population active** (au sens du BIT) : regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions du BIT). Définition internationale, adoptée en 1982 par une résolution du Bureau international du travail (BIT).

**Population comptée à part** : comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret n°2003-485) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.

- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes : services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires.
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune. (INSEE)

**Population légale** : regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. (INSEE)

**Population municipale** : comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret n°2003-485) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. (INSEE)

**Région** : les compétences propres de la Région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs. Il y a en France 26 régions dont 5 d'outre-mer.

**SCOT** (schéma de cohérence territoriale) : est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale [...] notamment sur les questions d'habitat, de déplacement, d'environnement et d'organisation de l'espace, [...] dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. (Ministère de l'égalité des territoires et du logement)

**Unité urbaine** : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. (INSEE)

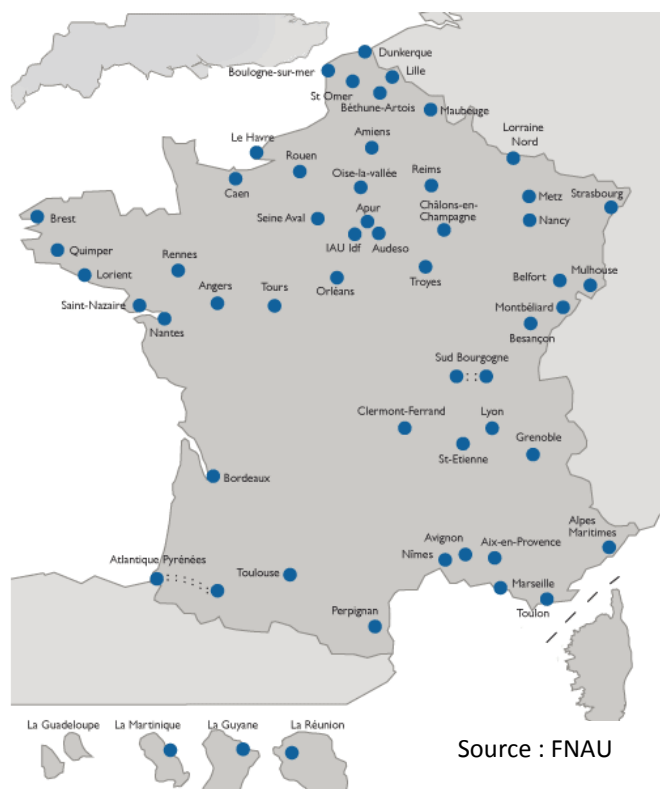




# Contexte

## Agences d'urbanisme

« Espace de dialogue, de réflexion et de débat partagé où se confrontent les idées et où s'élaborent



les projets des territoires, les Agences d'urbanisme sont des centres de ressources, des outils d'analyse et de production ainsi que des lieux de préparation, de maturation et de prospective. » Voici comment Pascal Garrido, Président d'epures, définit les agences d'urbanisme dans leur ensemble.

Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine. a fois des lieux d'intermédiation entre les acteurs du territoire, et des lieux de production d'expertises urbaines et territoriales. En 2013, la France compte cinquante-trois agences, regroupées au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), dont celle de la région stéphanoise (epures).

### L'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

Depuis sa création en 1967, epures est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire ligérien (relatif à la Loire). L'Agence compte aujourd'hui 90 adhérents, collectivités territoriales et acteurs socioprofessionnels publics du territoire. « *Le dialogue qu'elle suscite facilite le partage des enjeux, l'émergence des projets territoriaux et la cohérence des politiques publiques* » (Pascal Garrido).

Ce dialogue est rendu possible grâce à une équipe d'une quarantaine de professionnels dont les compétences recouvrent tous les champs de l'urbanisme et de l'aménagement (architectes, urbanistes, économistes, statisticiens, géographes, juristes, démographes). Un appui logistique est également indispensable aux différentes missions d'epures, ainsi les métiers de l'infographie, de la cartographie ou de la documentation sont centraux.

## Missions de l'Agence

Selon le Code de l'urbanisme, les agences « *ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.* »

Ainsi epures a une mission d'**observation** pour partager la connaissance et pour anticiper les évolutions. En s'appuyant sur un Système d'Information Géographique (SIG), epures fournit des éléments de connaissance, de comparaison et d'anticipation sur les évolutions du territoire. Les champs étudiés sont divers afin de mieux comprendre les dynamiques territoriales. Ainsi sont analysés la démographie, l'économie, l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'immobilier et le foncier.

L'Agence a également pour mission d'**identifier** les enjeux et d'**accompagner** le développement territorial ainsi que l'aménagement urbain. Elle accompagne les élus dans la définition de leurs stratégies, en amont des décisions et de l'opérationnel.

## Mes missions au sein d'epures

Dans le cadre de son activité d'observation du territoire et d'accompagnement des acteurs des politiques publiques, l'Agence analyse et étudie, entre autres phénomènes démographiques, les flux migratoires à différentes échelles territoriales. Dans le but d'assister les chargés d'études d'epures, j'ai donc mis au point des indicateurs pertinents permettant l'analyse des migrations résidentielles. Trois grandes catégories d'indicateurs ont été identifiées : les indicateurs de migration, les indicateurs socio-démographiques et les indicateurs socio-économiques. Pour cela je me suis appuyée dans un premier temps sur les connaissances théoriques de ce phénomène depuis les années 80 et plus particulièrement sur diverses études analysant les migrations résidentielles et leurs déterminants à cette époque. Dans un second temps, j'ai analysé les bases de données me permettant de recueillir les informations nécessaires à la création des indicateurs. Chacun de ces indicateurs sera illustré dans un exemple d'application sur un territoire d'étude de l'Agence.



# A- Connaissances des migrations résidentielles

---

Les migrations résidentielles, appelées également mobilités résidentielles, sont les changements de lieu de résidence entre deux dates. Les études statistiques sur les migrations résidentielles permettent de hiérarchiser les grands déterminants (familiaux, résidentiels, professionnels) qui les structurent, en fonction des moments du cycle de vie où ils interviennent et selon la nature de ces changements (courte ou longue distance).

## 1. Etat des lieux des migrations résidentielles depuis 1980

L'évolution des facteurs déterminants des mobilités résidentielle depuis 1980, révèle une stabilité générale. Le rôle prépondérant de l'âge, du type de famille et, à moindre degré, du revenu et du diplôme est observé depuis la fin du siècle dernier.

Ainsi ce phénomène est relativement fort aux âges jeunes avec un maximum entre 25 et 35 ans, puis chute après 40 ans. Les plus mobiles sont donc les jeunes qui quittent le domicile parental et cherchent un emploi. « *De fin 1992 à fin 1996, 62% des ménages de moins de 35 ans ont changé au moins une fois de logement en quatre ans, 27% entre 35 et 50 ans et 10% au-delà de 50 ans.* »<sup>1</sup>. La part des mobilités de courte distance augmente aussi avec l'âge. Entre 35 et 50 ans, la tendance est plutôt à la stabilisation des ménages dans leur logement, et la mobilité résulte pour un tiers des séparations et des divorces. Enfin après 50 ans, la mobilité résidentielle continue de diminuer et est surtout motivée par le passage à la retraite.

De plus les poids respectifs des déterminants familiaux, résidentiels et professionnels se modifient au cours du cycle de vie. Les motivations professionnelles, familiales et résidentielles se combinent largement chez les plus jeunes, tandis que seules les motivations familiales et résidentielles prennent le pas chez les plus de 30 ans. Parmi les événements non professionnels, les événements familiaux (migrations nécessaires), liées à la mise en couple ou à la naissance d'un enfant, sont la principale raison des migrations avant 30 ans. Après, les motifs liés au logement sont plus fréquents (migrations de confort) : désir d'habiter un logement plus grand, une maison individuelle, d'accéder à la propriété.

Les comportements et les moments des migrations sont différents selon le niveau d'études : « *les plus diplômés connaissent une plus forte mobilité, en raison du décalage de leur calendrier familial (ils constituent un couple et ont des enfants plus tardivement) et des exigences de leur milieu professionnel (chez les cadres la mobilité résidentielle des moins de 35 ans résulte le plus souvent de raisons professionnelles)* »<sup>1</sup>. Cette mobilité varie selon la catégorie socioprofessionnelle : très faible pour les agriculteurs, faible pour les indépendants, elle est au contraire plus forte pour les cadres supérieurs. Les contraintes professionnelles de chacun impliquent de ce fait la présence ou non d'une stabilité géographique.

---

<sup>1</sup> François Dubujet, « Les déménagements forment la jeunesse », INSEE Première, 1999

Il est également important de considérer la distance des migrations résidentielles. Selon l'enquête logement de 2002, le taux annuel de mobilité est de 7,4% dont 5,3% pour la mobilité de courte distance (intra-départementale) et de 2,1% pour celle de longue distance. Ainsi la mobilité de courte distance est plutôt liée aux modifications de la structure familiale, alors que la mobilité de longue distance est souvent associée à des changements professionnels.

## 2. Les trajectoires résidentielles

*« Parler de trajectoire renvoie à l'idée selon laquelle la position occupée par chaque individu peut se modifier au cours du temps. »<sup>2</sup>. « Parler de trajectoire [...] revient à suggérer qu'une série donnée de positions successives n'est pas le simple fait du hasard, mais s'enchaîne au contraire selon un ordre intelligible. Cela ne signifie pas pour autant qu'une trajectoire résidentielle puisse s'interpréter comme l'accomplissement réussi d'un projet initial fermement conduit jusqu'à son terme. [En effet], parler de trajectoires ne préjuge pas du degré de maîtrise que les personnes exercent sur leur propre mobilité. »<sup>3</sup>. On peut donc faire l'hypothèse que les mobilités résidentielles ont un sens et qu'elles peuvent, non seulement être décrites mais également être interprétées selon une raison particulière. La notion de trajectoires fait référence aux diverses positions résidentielles successivement occupées par les individus et aux différentes contraintes et ressources de ces dernières.*

### 2.1. La logique professionnelle

Parmi les facteurs déterminant la mobilité résidentielle, le travail occupe une place centrale. La croissance historique de la population urbaine est principalement liée aux mutations du secteur économique. Celles-ci sont illustrées dans un premier temps par la révolution industrielle dans les années 1840, puis par l'extension du secteur tertiaire dans un second temps. Le déclin de l'agriculture a également joué un rôle important dans l'exode rural. Ces deux phénomènes illustrent parfaitement les premières migrations résidentielles à but professionnel.

#### Vers une mobilité sociale ascendante

Des chercheurs (Baccaïni, 1992 ; Gobillon, 2001 ; Debrand et Taffin, 2006) ont montré que les déménagements sont souvent liés au travail, notamment chez les jeunes et lorsque cela implique un déplacement de longue distance. La mobilité résidentielle varie aussi en fonction de la situation des ménages vis-à-vis de l'emploi. Ainsi les déménagements de longue distance sont souvent liés à un changement d'emploi ou à une opportunité d'emploi. De plus, le nombre des migrations résidentielles à but professionnel s'élève avec le niveau d'études et par conséquent avec la catégorie socioprofessionnelle.

---

<sup>2</sup> Jean-Yves Authier, « Etat des lieux sur les trajectoires résidentielles », PUCA, 2010, p3

<sup>3</sup> Yves Grafmeyer et Jean-Yves Authier, « Sociologie urbaine », Armand Colin, 2008, p128

Les chercheurs soulignent également le lien entre mobilité résidentielle et mobilité sociale. De ce fait les déménagements pour des raisons professionnelles surviennent surtout en début de vie active. « *Quand il ne s'agit pas d'un retour à la région d'origine après une période d'études, un changement de région débouche sur une meilleure insertion professionnelle des jeunes, en termes de salaire, de stabilité de l'emploi et de catégorie socioprofessionnelle.* »<sup>4</sup>. La mobilité résidentielle, notamment quand elle est de longue distance et orientée vers les grandes zones urbaines, est associée à la « des trajectoires professionnelles ascendantes ».

## 2.2. Accession à la propriété

Le développement de l'accès à la propriété de son logement est l'une des principales évolutions des trajectoires résidentielles depuis l'après-guerre en France. Ainsi le taux de propriétaires occupants est passé de 35% en 1954 à près de 60% en 2006. Cette évolution est vue, par les chercheurs, comme l'un des principaux facteurs de diversification de trajectoires résidentielles depuis les années 1950.

Mais cette augmentation du taux de propriétaire ne touche pas tous les ménages de la même manière. Ainsi une stagnation de ce taux à partir de 1988 est observée pour les ménages les plus modestes. La sélection par l'apport personnel est forte au début des années 1990.

### Accession à la propriété et cycle familial ou professionnel

L'évolution de l'âge de l'accès à la propriété a bouleversé les rapports entre cycle de vie et trajectoire résidentielle, faisant du passage de la location à la propriété un moment étroitement lié à la construction de la famille nucléaire. Ainsi la trajectoire d'accession à la propriété est différente pour les personnes en couple et les célibataires. Ces derniers deviennent moins souvent propriétaires que les personnes en couple et le font différemment. Ainsi c'est plus souvent par de l'épargne accumulée ou par héritage, que par crédit qu'ils deviennent propriétaires.

L'articulation entre l'accès à la propriété et la catégorie sociale est également différente. Les cadres peuvent mener de front l'accès à la propriété et la naissance d'un enfant. Tandis que les autres accèdent à leur logement soit avant la naissance des enfants, soit après 40 ans lorsque les charges familiales diminuent.

## 2.3. Face au cycle de vie

Les moments de transition des différentes étapes de la vie se caractérisent principalement « *par une réorganisation des liens interpersonnels et des rôles sociaux, mais aussi par une réorganisation des espaces de vie.* »<sup>5</sup>. De ce fait, ces moments constituent des points privilégiés pour l'observation des trajectoires résidentielles.

---

<sup>4</sup> Cathy Perret et Valérie Roux, « La mobilité géographique en début de carrière, un moteur de réussite ? », Formation Emploi, 2004, p45-62

<sup>5</sup> Jean-Yves Authier et Yves Grafmeyer, « Les relations sociales autour du logement. Etat des savoirs et perspectives de recherches », Plan Construction et Architecture, 1997

### Passage à l'âge adulte

Le passage à l'âge adulte correspond à plusieurs changements importants : fin des études, mise en couple, premier emploi, premier logement... Avec l'allongement des études, l'ordre de ces différents événements n'apparaît pas toujours aussi uniforme. Ainsi, le moment de l'accès à un premier logement indépendant n'est pas toujours clair. Parmi ces jeunes, certains continuent à être aidés financièrement par leurs parents et/ou retournent habiter le week-end dans le domicile parental. Certains jeunes se réinstallent chez leurs parents après une période d'indépendance. Comme le montrent ces différentes situations, la décohabitation (« *cessation de la cohabitation entre les parents et les enfants devenus majeurs* » Larousse) est un phénomène social complexe.

Ces différentes configurations apparaissent étroitement liées aux facteurs contextuels (d'ordre géographique ou historique) dans lesquels intervient par exemple le marché de l'emploi. Ainsi la décohabitation est plus tardive en France. Après l'émancipation de ces jeunes, leur parcours résidentiel se rapproche de ceux des migrations à but professionnel.

### Les recompositions familiales

Les ruptures conjugales se traduisent par la délocalisation d'au moins un des deux ex-conjoints. Mais le plus souvent ce sont les deux partenaires du couple qui sont relogés suite à la dissociation. Le logement choisi est principalement plus petit, peu fréquemment en maison individuelle et peu fréquemment en tant que propriétaire.

Mais les décohabitations (ici dans le sens de ne plus vivre en situation conjugale) liées à une séparation ne constituent pas un événement irréversible. Si dans un premier temps les ruptures conjugales sont synonymes de délocalisations d'au moins un des deux ex-conjoints, elles s'accompagnent ensuite de « recohobitation ». Selon Jean-Yves Authier, ce phénomène recouvre deux situations différentes : « la cohabitation par agrégation », lorsque l'un des conjoints vient vivre chez l'autre ; et « l'emménagement ensemble », lorsque les deux conjoints prennent ensemble un nouveau logement. Le choix du lieu de résidence dépend principalement de raisons pratiques ou professionnelles, comme la garde des enfants. Ce changement de logement se fait donc majoritairement sur une courte distance.

### Retraites et mobilité des personnes âgées

La cessation d'activité professionnelle constitue un autre moment de mobilité résidentielle. Les personnes âgées sont relativement nombreuses en France à changer de région au moment de la retraite. Ces migrations consistent à changer d'environnement et souvent aussi, de mode de vie après la fin de l'activité professionnelle. La migration de ce type de population dépend de l'âge et de la catégorie sociale de cette dernière. Selon Jean-Yves Authier, ce sont principalement les jeunes retraités appartenant aux catégories intermédiaires qui réalisent ce type de migration. Les retraités plus aisés ont au contraire plus couramment tendance à rester (tout en résidant parfois une partie de l'année ailleurs), parce que leurs ressources le permettent. Tandis que les retraités plus modestes ne peuvent pas changer de logement pour des raisons financières.

Après le temps fort de la retraite, les mobilités résidentielles des personnes âgées sont plus rares. Ces mobilités « liées à l'avancement en âge », par opposition aux « mobilités de confort des jeunes retraités » s'effectuent de préférence en direction des petites villes, et en particulier de leur centre qui offre un meilleur accès aux équipements et aux services, et vers des logements en location de plus petite taille.

Après 75 ans, la mobilité des personnes âgées augmente notamment avec les entrées en institutions spécialisées. Mais même si l'accueil en collectivité tend à se développer, la plupart des personnes âgées occupent un logement indépendant. L'entrée en maison de retraite demeure en effet minoritaire.

#### **2.4. Le territoire face aux trajectoires résidentielles**

Plusieurs travaux suggèrent que les contextes locaux peuvent influencer les trajectoires résidentielles des habitants qui y résident. Les logements, la localisation mais également l'évolution de la commune ou du quartier et la façon dont il est perçu, influencent les trajectoires. Néanmoins, malgré leurs positionnements centraux dans les migrations résidentielles, les effets de ces différents aspects n'ont qu'assez peu été explorés.

Les trajectoires résidentielles doivent donc s'étudier en lien avec le contexte concret dans lequel se pose la question. Jean-Yves Authier et Jean-Pierre Lévy insistent sur ce point en montrant comment les transformations qui affectent les communes pèsent sur les trajectoires de leurs habitants. Selon la nature de ces transformations, la façon dont elles sont perçues, elles modifient les rapports à la commune et encouragent les uns au départ et les autres à la stabilité. Le confort de nouvelles habitations et le réagencement des rues produisent des effets importants sur les pratiques des habitants et sur leurs rapports à la commune.

Si une commune peut caractériser les migrations résidentielles, inversement les migrations peuvent qualifier une commune. Ainsi Pinçon en 1989 et Grafmeyer en 1991 ont montré que l'apparente stabilité des quartiers bourgeois repose sur la répétition de choix résidentiels identiques au sein de la bourgeoisie. Inversement la gentrification (phénomène urbain d'embourgeoisement) d'anciens quartiers populaires repose sur l'apparition de choix résidentiels nouveaux dans les classes moyennes. Tous les travaux qui prennent pour objet un espace résidentiel sur une longue période montrent que l'arrivée de générations successives d'habitants tend à transformer l'espace résidentiel.

C'est parce que la commune peut influencer les migrations résidentielles que la connaissance de ces dernières lui est indispensable. La mise en relation entre les services et les équipements dont la commune dispose et le profil des individus entrants ou sortants de celle-ci permettra par la suite de construire les politiques publiques en fonction des projets des élus en matière de migration.





# B- Les bases de données

---

En France, les sources d'informations qui permettent d'étudier la mobilité résidentielle sont nombreuses et diverses mais aucune d'entre elles n'est particulièrement dédiée à l'analyse approfondie des migrations. En effet, aucune source ne permet de mettre en rapport des informations détaillées sur les éléments du cycle de vie et les conditions de vie sur les périodes avant et après une migration résidentielle. Ce dernier point reste essentiel dans l'étude des mobilités car elles s'interprètent en fonction du rapprochement des conditions et des situations antérieures et postérieures à ce changement. Ces informations permettraient d'apporter des éléments de réponse au questionnement central des migrations résidentielles : Quel élément a incité un individu à quitter son lieu de résidence antérieur ? « *Les études conjoncturelles sur la mobilité [...] s'attachent plus volontiers aux soldes migratoires des entrées et des sorties d'un découpage administratif précis.* »<sup>6</sup>. De ce fait, l'information issue du recensement de la population est privilégiée pour l'observation des migrations résidentielles en France.

Les principales bases de données utilisées dans l'étude des migrations résidentielles sont donc celles fournies par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Cet organisme collecte, produit, analyse et diffuse différentes informations sur l'économie et la société française. Il réalise régulièrement des enquêtes statistiques auprès des ménages sur l'emploi, les conditions de vie, de logement... De plus, l'INSEE organise le recensement de la population et suit les évolutions démographiques. Les données chiffrées et statistiques produites par l'INSEE sont ensuite mises à disposition de tous, pour la plupart d'entre elles gratuitement, sur leur site internet.

## 1. Le recensement de la population – INSEE

« *L'objet du recensement est de déterminer la population légale de toutes les collectivités territoriales et de toutes les circonscriptions administratives et de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population et les caractéristiques des logements à tous les niveaux géographiques du territoire, du quartier dans les villes jusqu'au pays dans son ensemble.* » (INSEE)

### La collecte de l'information

Depuis la loi du 27 février 2002, le recensement de la population française s'exécute annuellement par le moyen d'un questionnaire. La méthode de recensement met en œuvre une technique d'enquête qui distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de **moins de 10 000 habitants** sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. Pour cela, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. « *Pour toutes les régions, les cinq groupes [...] ont*

---

<sup>6</sup> Jean-Louis Pan Ké Shon, « Les sources de la mobilité résidentielle », INED, 2005, p6

*été constitués pour être l'image aussi fidèle que possible de l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants de sa région. »<sup>7</sup>. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants a été recensé.*

Méthode d'échantillonnage des communes de moins de 10 000 habitants :

La méthode statistique utilisée pour la création de ces groupes est celle des « échantillons équilibrés » plus connue sous le terme de stratification. Cette méthode d'échantillonnage cherche à constituer un échantillon qui reflète le mieux possible l'hétérogénéité de la population sondée. Les plans de sondage équilibrés reposent sur le fait qu'il existe des variables dont on connaît exactement leur valeur au sein de la population totale. Ces variables sont ensuite observées dans chaque échantillon afin de savoir s'il reconstitue bien ces données connues. Un échantillon sera alors considéré comme valide si les valeurs des variables connues correspondent à celles de la population totale.

Pour les communes **de 10 000 habitants ou plus**, un échantillon de la population est recensé chaque année. La collecte annuelle porte sur un échantillon d'adresses tirées au hasard et représentant environ 8% des logements de la commune, soit environ 8% de sa population. Toutes les personnes vivant dans les logements appartenant aux adresses de l'échantillon sont recensées. *« Au bout de cinq ans, l'ensemble du territoire de chaque commune est pris en compte, et 40% environ des habitants de ces communes sont recensés. » (INSEE).*

Méthode d'échantillonnage des communes de 10 000 habitants ou plus :

Afin de garantir une bonne représentativité communale les adresses ont été classées en trois strates :

- les adresses de grandes tailles : les adresses qui ont un grand nombre de logements (au moins 60 logements) et qui cumulent au maximum 10% des logements de la commune.
- les adresses nouvelles : les adresses qui apparaissent année après année. Elles sont enquêtées de manière exhaustive la première année puis rejoignent l'une des deux autres strates l'année suivante.
- les autres adresses.

La construction des échantillons se fait par la suite de la même manière que pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le questionnaire est composé de deux bulletins : le premier comporte 14 questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement ainsi qu'à la composition du ménage (Annexe 1) ; le second comprend 30 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence cinq ans plus tôt et de l'activité professionnelle de chaque occupant du logement. (Annexe 2).

---

<sup>7</sup> Alain Godinot, « Chapitre B – Le nouveau mode de recensement – Elaboration à travers les tests » dans « Pour comprendre le recensement de la population », Insee, 2005, p7

## Les résultats du recensement

Les résultats du recensement se classent en deux grandes catégories. La première est celle de la population légale. Le terme de « population légale » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale. Les résultats de la population légale de l'année N sont publiés par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+3. La seconde catégorie concerne les résultats statistiques. Ces résultats comportent notamment les chiffres clés (environ 700 variables) sur différents zonages (de l'arrondissement au pays). Les résultats statistiques de l'année N sont publiés en juillet de l'année N+3.

## Les limites

Le recensement de la population a été conçu pour fournir chaque année des résultats à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes annuelles de recensement les plus récentes. Les résultats statistiques publiés chaque année sont issus de cinq années d'enquête. Le rafraîchissement des données ne porte que sur 1/5 des communes de moins de 10 000 habitants et sur 1/5 de l'échantillon dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

La méthode de calcul choisie par l'INSEE consiste à produire chaque année, pour chaque commune, une population calculée en se référant à l'année médiane des cinq années écoulées. Cette référence est principalement due au recensement par échantillonnage des communes de 10 000 habitants ou plus. Ainsi il faut prendre en compte cinq recensements pour connaître 40% de leur population. Le calcul de la population d'une année N est différent selon la taille de la commune.

### **Les communes de moins de 10 000 habitants**

Plaçons-nous dans l'année N. A la fin de l'année N, il convient de calculer la population légale estimée en début d'année N-2. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'estimation de la population de l'année N-2 se réalise par extrapolation si le dernier recensement est antérieur à la date d'estimation, ou par interpolation si le dernier recensement est postérieur à l'année d'estimation.

**Tableau de calcul de l'estimation de la population de l'année N-2**

Groupe de rotation	Année du recensement selon le groupe de rotation						
	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
I			Recensement		Extrapolation de N-4 à N-2		
II				Recensement	Extrapolation de N-3 à N-2		
III					Utilisation du recensement de l'année N-2		
IV	Recensement				Interpolation entre N-1 et l'estimation de N-3	Recensement	
V		Recensement			Interpolation entre N et l'estimation de N-3		Recensement

Sources : INSEE

Afin de réduire les biais de l'extrapolation qui pourraient être liés à un évènement démographique important, celle-ci est construite en recourant aux informations auxiliaires contenues dans les fichiers de la taxe d'habitation de l'année N-1. Ces derniers permettent d'estimer les taux d'évolution du nombre de résidences principales avec une bonne précision.

### **Les communes de 10 000 habitants ou plus**

Les adresses des communes de 10 000 habitants ou plus sont réparties en cinq groupes. Chaque année sont recensés 40% des logements d'un groupe, soit 8% des logements de la commune. En fin d'année N, l'INSEE possède les résultats des collectes effectuées en N-4, N-3, N-2, N-1 et N. Pour obtenir la population de l'année médiane, l'INSEE fait l'hypothèse que le nombre moyen de personnes par logement, calculé à partir des cinq collectes prises en compte, est très proche de celui de l'année médiane. Pour obtenir la population de l'année médiane, le nombre moyen de personnes par logement au cours des cinq dernières années est multiplié par le nombre de logements de l'année médiane issu du RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés).

La méthode du recensement est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Les données qui ont servi à calculer les populations d'une année N sont donc en partie les mêmes que celles qui ont servi à calculer celles de l'année N-1. De ce fait, d'un point de vue technique, la comparaison entre ces deux années ne correspond pas exactement à l'évolution de la population entre l'année N et N-1. La comparaison de l'année N est donc recommandée sur des recensements antérieurs à cinq années.

## **1.1. Les chiffres clés**

Les résultats du recensement de la population sont mis à disposition par l'INSEE, via leur site internet ([insee.fr](http://insee.fr)), sous différentes formes. Les chiffres clés proposent les résultats essentiels sous une forme utilisable par tous. La base de données associée aux chiffres clés fournit les informations pour l'ensemble des communes de France ainsi que pour les arrondissements des villes de Paris, Lyon et Marseille. Elle est organisée en six thèmes qui recouvrent l'ensemble des thématiques du recensement de la population :

- **Caractéristiques de l'emploi** : nous renseigne sur les données relatives aux conditions d'emploi telles que : le type de contrat ou d'emploi (CDI, CDD, intérim,...) ; le lieu de travail ; temps partiel/temps complet ; ... Cette table de données comprend 63 variables.
- **Couples – familles – ménages** : nous renseigne sur les données relatives à la composition des familles et des ménages telles que : le nombre de personnes vivant en couple sans enfant ; le nombre de personnes vivant en couple avec enfant(s) ; le nombre de personnes vivant seules ; le nombre de personnes dans le ménage... Cette table de données compte 140 variables.
- **Diplômes – formation** : nous renseigne sur les données relatives au diplôme et au niveau de formation de la population telles que : le diplôme le plus élevé ; le nombre de personnes scolarisées ... Cette table de données comprend 90 variables.
- **Emploi – population active** : nous renseigne sur les données relatives à la population active d'un territoire telles que : le nombre de personnes actives ; le nombre de personnes par catégorie socioprofessionnelle (en 8 postes) ; le nombre de chômeurs ; le nombre de personnes par secteur d'activité... Cette table de données comprend 160 variables

- **Evolution et structure de la population** : nous renseigne sur les données de la structure de la population l'année du recensement telles que : le nombre de personnes par tranche d'âge ; le nombre de naissances ; le nombre de décès ; ... Cette table de données comprend 140 variables.
- **Logement** : nous renseigne sur les données relatives au logement telles que : l'ancienneté d'emménagement ; le type de logement ; le nombre de pièces ; le mode de chauffage ; la période d'achèvement de la construction... Cette table de données compte 120 variables.

Les données sont transmises de manière annuelle en respectant le calendrier de publication de l'INSEE mentionné précédemment. De plus, afin de faciliter les comparaisons dans le temps, certains indicateurs sont également proposés pour les recensements précédents (principalement 1999 ; 1990 ; 1982 ; 1975 et 1968)

## 1.2. Fichier migration résidentielle

Le recueil simultané des informations portant sur la population et les logements offre de multiples possibilités. Les données de localisation du lieu de résidence des personnes cinq ans auparavant permettent au recensement de fournir une description des personnes ayant quitté ou intégré une commune ou un territoire donné.

L'information sur les flux migratoires est connue grâce aux données statistiques de l'exploitation des bulletins individuels du recensement. En effet, ce dernier compte une question relative à la mobilité résidentielle.

**5 Où habitiez-vous le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ?**  
*Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.*

- Dans le **même logement** que maintenant .....  1
- Dans un **autre logement de la même commune**  
 (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) ..  2
- Dans une **autre commune**  
 (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) .....  3

↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département      n° DOM      pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Extrait du bulletin individuel du recensement de 2010

La base sur les flux de migrations résidentielles fournit, pour l'ensemble des communes du pays (France métropolitaine et DOM), les effectifs du lieu de résidence de l'année du recensement ainsi que l'information sur le lieu de résidence au premier janvier de l'année N-5. La base de données nous renseigne également sur les éléments connus grâce à l'intégralité des questions des bulletins de recensement. Ainsi la base de données des flux de migrations résidentielles nous informe sur une vingtaine de données sociodémographiques concernant les migrants. Ci-dessous les définitions de ces principales données selon l'INSEE :

- **Age** : c'est le temps écoulé depuis la naissance. L'information transmise est celle de l'âge en année révolue par tranche quinquennale. *Exemple : 0 à 4 ans ; 5 à 9 ans ; 10 à 14 ans ;*
- **Ancienneté d'emménagement** : l'ancienneté est calculée à partir de l'année d'emménagement dans le logement. *Exemple : moins de 2 ans ; de 2 à 4 ans ; ...*
- **Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)** : elle classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut en vigueur depuis le 1<sup>er</sup>

janvier 2003. L'information est classée en huit postes. *Exemple : agriculteurs exploitants ; cadres et professions intellectuelles supérieures...*

- **Conditions d'emploi** : elles correspondent, pour les personnes actives ayant un emploi, au type de contrat ou d'emploi. *Exemple : apprentis ; placée par une agence d'intérim ; CDI ; CDD...*
- **Secteur d'activité** : un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de services qui ont la même activité principale. La nomenclature agrégée est la NA 2008. *Exemple : agriculture, sylviculture et pêche ; construction ; commerce, transports et services divers...*
- **Diplôme** : les résultats du recensement font référence au niveau du diplôme le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. *Exemple : pas de scolarité ; certificat d'études primaires ; brevet d'études professionnelles...*
- **Mode de cohabitation** : la répartition de la population selon le mode de cohabitation ne concerne que les individus ayant déclaré appartenir à un ménage. Il s'agit de leur situation vis-à-vis du ménage auquel ils appartiennent. *Exemple : enfant d'une famille ; adulte d'une famille ; personne vivant seule.*
- **Statut d'occupation du logement** : le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. Les différentes modalités sont : le statut de propriétaire (s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété) ; le statut de locataire ou sous-locataire (s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent) ; le statut de logé gratuitement (s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer).

### Les limites

Le recensement permet de connaître la situation actuelle d'une année N, ainsi que la commune de résidence antérieure à une date N-5. Néanmoins, le recensement ne permet pas de comptabiliser certains types de migrants : « ceux partis à l'étranger au cours de la période ; ceux décédés au cours de la période ; ceux ayant fait, au cours de la période, au moins deux migrations se terminant par un retour à la zone de départ. » (INSEE)

De plus, les enfants de moins de cinq ans n'étant pas nés à la date de référence antérieure sont exclus de la population susceptible d'avoir migré. Les personnes ayant quitté le territoire pour l'étranger ne sont également pas pris en compte car étant sorties du pays elles ne sont plus recensées par l'institut national français.

## 2. La Base Permanente des Equipements - INSEE

La base permanente des équipements (BPE) contient pour chaque territoire la liste des équipements et des services rendus à la population. Cette base permet de mesurer la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. Ces données sont disponibles par région, département, commune ou quartier IRIS. L'intégralité de ces informations est rassemblée par l'INSEE à partir de diverses sources administratives toutes les années. La précision des modalités de constitution de la base de données décrivant le niveau d'équipement des communes a fortement progressé depuis 2007. Auparavant, cet aspect était mesuré dans « l'inventaire communal » par enquête diligentée par l'INSEE auprès des 36 000 communes de France tous les dix ans environ. De par la nature déclarative des réponses, la base de données « inventaire communal » était peu fiable. Une rénovation complète du mode de collecte de l'information a été effectuée en 2007. Depuis cette date, la base de données recensant les équipements des communes se nomme « Base Permanente des Equipements ». Les sources contribuant à l'élaboration de cette base sont détaillées ci-dessous.

### Sources d'information

L'objectif de la Base Permanente des Equipements est de proposer une base d'équipements et de services sur un territoire, construite à partir de sources administratives diverses. Les sources d'information utilisées par l'INSEE sont principalement :

- **Adeli** : Automatisation DEs Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé. Le répertoire Adeli contient les données sur les médecins, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes et les professionnels paramédicaux auquel ils sont tenus de s'inscrire. Ils y figurent comme actifs occupés au 1er janvier de l'année de référence.
- **Finess** : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale. Le fichier Finess est géré par le ministère de la Santé. Il contient trois domaines d'établissements des secteurs publics et privés : les établissements sanitaires, les établissements sociaux, les établissements de formation des personnels sanitaires et sociaux. Le ministère chargé des affaires sanitaires et sociales et ses services déconcentrés répertorient, pour leurs besoins et ceux de l'Assurance maladie, les structures autorisées à installer des équipements sanitaires ou sociaux (entité juridique) ainsi que les lieux dans lesquels sont installés ces équipements et s'exercent les activités de soins ou de service social correspondant (établissement).
- **Ramese** : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation. La Base Centrale des Établissements (BCE) est mise à jour à partir des Bases Rectorales d'Établissements (BRE). Ces bases rectorales sont tenues à jour en temps réel. Le système d'information articulant les BRE et la BCE constitue le système Ramese.



- **RPPS** : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé. Les conditions d'enregistrement et les critères de sélection pour être inclus dans la BPE sont les mêmes que pour Adeli.
- **Sirene** : Système Informatisé du Répertoire des ENTreprises et des Établissements géré par l'INSEE. Le répertoire a été créé par un décret de 1973 repris dans les articles R. 123-220 à R. 123-234 du code de commerce et sa gestion a été confiée à l'INSEE.
- **RES** : Recensement des Equipements Sportifs du ministère de la Jeunesse et des Sports. Ne sont prises en compte que les installations accessibles à tout public, à titre individuel ou via une structure publique ou privée (associative ou commerciale), pour y pratiquer une activité physique et/ou sportive.

Afin de vérifier la fiabilité de cette base de données, des contrôles de qualité sont menés par l'INSEE soit en comparant deux sources entre elles, soit en comparant les sources BPE avec un fichier externe. Ils ne portent que sur la présomption d'absence ou de présence à tort d'un équipement dans la base. La mesure de la qualité sur le terrain se fait tous les ans, par l'INSEE, dans les communes de plus de 400 habitants et moins de 10 000 habitants concernées par le recensement de la population, et porte sur une quinzaine d'équipements. Une enquête qualité de terrain a également eu lieu dans les communes de plus de 10 000 habitants et a concerné dix équipements. Un échantillon d'un peu plus de 2 % des IRIS a ainsi été enquêté.

### Gamme des équipements

La BPE nous informe sur la présence ou l'absence d'un équipement, sa densité et son domaine. Toutes ces données sont disponibles à l'échelle communale ou infra-communale le cas échéant. Ainsi en 2011, 168 types d'équipements ont été comptabilisés et répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports et déplacements, sport, loisirs et culture, tourisme. De plus, chaque type d'équipement peut être également affecté à une gamme :

- **Gamme de proximité** : la gamme de proximité regroupe les équipements les plus courants. Elle compte 29 équipements dans les domaines suivants : services aux particuliers (la poste, banque, coiffure...), commerces (supérette, boulangerie, boucherie...), enseignement (école maternelle, école primaire), santé (médecin omnipraticien, pharmacie, infirmier...) et transport (taxi).
- **Gamme intermédiaire** : la gamme compte 31 équipements dans les domaines suivants : services aux particuliers (police, école de conduite, vétérinaire...), commerces (supermarché, magasins de vêtements, librairie...), enseignement (collège) et santé (opticien, laboratoire d'analyses médicales, ambulance...)
- **Gamme supérieure** : la gamme supérieure regroupe les équipements les plus rares. Elle compte 35 équipements dans les domaines suivants : services aux particuliers (Pôle emploi, agence de travail temporaire...), commerces (hypermarché, poissonnerie, parfumerie...), enseignement (lycée), santé (urgences, médecins spécialisé...) et loisirs (cinéma).

La répartition des équipements dans chaque domaine et chaque gamme est disponible dans l'annexe 3.

## Limites

La construction de la base de données des équipements est réalisée via des données administratives. Comme précisé ultérieurement, cette base est partiellement contrôlée grâce à une vérification sur le terrain. Celle-ci permet de mettre en évidence deux types d'erreurs :

- **Un excédent d'équipements** : équipements présents dans la base de données et absents lors de la dernière année de mesure selon l'enquête qualité en mairie. En 2011, 4% des vérifications se sont avérées aboutir à un excédent d'équipements.
- **Un déficit d'équipements** : équipements absents de la base de données et présents lors de la dernière année de mesure selon l'enquête qualité en mairie. En 2011, 0,5% des vérifications ont abouti à un déficit d'équipements.

De plus, il est assez fréquent en milieu rural que des commerçants offrent plusieurs services non liés à leur activité principale. La BPE retient seulement comme équipements ou services, les unités existant dans les sources exploitées. Par exemple, un bureau tabac exerce simultanément une activité de relais poste. Dans ce cas, seule l'activité principale sera retenue dans la BPE. Dans notre exemple, seule l'activité de tabac sera enregistrée.

## **3. Le Référentiel communes Rhône-Alpes - epures**

La base de données « Référentiel communes Rhône-Alpes » est une base créée et mise en place par l'agence d'urbanisme epures depuis 1994. Ce fichier fournit, pour toutes les communes de la région diverses, informations dont le territoire d'appartenance selon différentes échelles et différentes fonctions :

- **intercommunalité, SCOT, département et région**
- **zone d'emploi** : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent
- **l'unité urbaine** : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants
- **l'aire urbaine** : un ensemble de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Relié à la base de données des chiffres clés ou des équipements, ce fichier permet d'obtenir des résultats agrégés d'indicateurs sur des territoires supracommunaux.



# C- Indicateurs des migrations résidentielles

---

L'étude des migrations résidentielles permet de constituer un socle d'informations de nature démographique permettant de contribuer à la compréhension d'une partie des problématiques économiques et sociales auxquelles un territoire est régulièrement confronté.

Les migrations résidentielles, appelées également mobilités résidentielles, sont les changements de lieu de résidence entre deux dates. Ce changement est mesuré grâce au recensement de la population mené par l'INSEE. Depuis 2006, la résidence antérieure est celle déclarée 5 ans auparavant. Cette information permet de connaître **les flux d'entrants** (individus qui ne résidaient pas sur le territoire cinq ans auparavant et qui y habitent aujourd'hui) et **les flux de sortants** (individus qui résidaient sur le territoire cinq ans auparavant et qui n'y résident plus aujourd'hui) sur cette période. La connaissance des migrations entre territoires et des caractéristiques des migrants est essentielle pour apprécier la dynamique de ces territoires et fonder des politiques publiques.

Afin de décrire ces flux et à l'aide des bases de données décrites précédemment, j'ai mis au point plusieurs indicateurs. Les définitions et méthodes de calculs de ces indicateurs sont détaillées ci-dessous. Les informations fournies par ces indicateurs permettent de dessiner une tendance du profil des entrants ou des sortants d'un territoire. Cette tendance permettra aux acteurs des politiques publiques de déterminer, si celle-ci se poursuit, les besoins actuels et futurs de leurs habitants.

## 1. Indicateurs de migration

### 1.1. Sens de la migration

La variable discriminante qui anime l'intégralité des analyses des flux migratoires est celle du sens de la migration. En effet il est indispensable de savoir si une personne est entrée ou sortie du territoire d'étude. Cet indicateur est créé grâce au rapprochement de la commune actuelle et de la commune antérieure d'un individu. Si la commune actuelle est située sur le territoire étudié et que la commune antérieure n'appartient pas à celui-ci alors l'individu sera qualifié comme « **entrant** » sur le territoire. En revanche, si la commune antérieure est située sur le territoire étudié et que la commune actuelle n'est pas présente sur ce même territoire alors l'individu sera qualifié comme « **sortant** » du territoire. Une troisième catégorie d'individus existe, se sont les individus dont la commune de résidence actuelle et la commune de résidence antérieure appartiennent toutes deux au territoire étudié. Ces personnes seront donc qualifiées de « stable » ou effectuant une migration interne. L'objectif de l'étude des migrations résidentielles étant de connaître les caractéristiques des personnes entrant et sortant d'un territoire, cette troisième catégorie d'individus ne sera pas prise en compte.

*Exemple : le territoire étudié est le territoire A. Un individu habite actuellement sur une commune appartenant au territoire A et résidait ultérieurement dans une commune appartenant au territoire*

B. Cet individu sera alors qualifié comme entrant sur le territoire. L'information fournie par l'indicateur sera alors « entrant » pour cette migration.

## 1.2. Solde migratoire

La population d'un territoire varie selon deux phénomènes : un naturel et un migratoire. Le premier est composé d'évènements naturels tels que les naissances et les décès. Le second comprend des évènements migratoires : l'entrée et la sortie de personnes du territoire. Ces deux phénomènes sont mesurables par le solde naturel (le nombre de naissances auquel on soustrait le nombre de décès) pour le premier et par le solde migratoire (le nombre de personnes étant entré sur le territoire moins le nombre de personnes qui en est sorti) pour le second.

Le solde migratoire se base sur les flux migratoires renseignés par le bulletin individuel du recensement de la population. Celui-ci permet de connaître de manière déclarative le lieu de résidence d'une personne cinq ans auparavant. De ce fait nous avons connaissance du nombre de personnes âgées de 5 ans ou plus ayant emménagé ou déménagé d'un territoire. Les informations issues du recensement de la population sont donc le nombre de personnes qui habitaient auparavant un territoire et qui n'y habitent plus l'année du recensement (**les sortants**) et le nombre de personnes qui n'habitaient pas ultérieurement le territoire et qui y résident l'année du recensement (**les entrants**). En rapprochant ces deux données (entrants – sortants) nous obtenons le solde migratoire de ce territoire.

L'information récoltée est donc un solde migratoire sur cinq ans. Elle est modalisée sous la forme d'un nombre entier positif ou négatif. Ce signe a une grande importance car c'est ce dernier qui va permettre l'interprétation du solde migratoire. En effet, si le solde est positif, le nombre de personnes qui est entré sur le territoire est plus important que le nombre de personnes qui en est sorti. On pourra alors qualifier ce territoire d'**attractif**. En revanche si le solde migratoire est négatif alors le nombre de personnes étant sorties du territoire est supérieur au nombre de personnes qui y sont entrées. Celui-ci sera donc qualifié de **peu attractif**.

*Exemple* : si un territoire a un solde migratoire de +250 sur une période donnée cela signifie que le territoire a accueilli 250 personnes de plus par rapport au nombre de personnes qu'il a perdues. Ce territoire sera alors considéré comme attractif. Mais l'information fournie par l'indicateur sera « +250 », cela dans le but d'éviter de perdre de l'information (une information quantitative est plus précise qu'une information qualitative).

## 1.3. Taux annuel de migration

Le taux de migration est un paramètre permettant de rapporter l'importance des flux migratoires à celle de la population totale concernée. Ce taux permet ainsi de relativiser le solde migratoire en fonction de la population présente sur le territoire. Il prend en compte la moyenne de la population sur la période à laquelle le solde migratoire est calculé. Le taux est ensuite calculé pour 1 000 habitants. Il se calcule de la manière suivante :

$$[(\text{solde migratoire} / \text{durée de la période}) / \text{la population moyenne du territoire}] * 1000$$

*Exemple*: un territoire a un solde migratoire de +250 entre 2003 et 2008 avec une population moyenne de 1 000 habitants sur cette même période. Le taux annuel de migration est donc  $[(250/5)/1000]*1000 = 50 \text{ ‰}$ . L'information fournie par l'indicateur sera « 50 ».

#### 1.4. Lieu de résidence antérieur

Les migrations résidentielles se caractérisent principalement par trois déterminants. Le premier est une « **migration professionnelle** ». Les personnes quittent un territoire ou entrent sur un territoire pour une opportunité d'emploi. Une deuxième catégorie de migrations résidentielles est composée de « **migrations nécessaires** ». Les personnes changent de logement pour des raisons matérielles principalement dues à une mise en couple ou à l'arrivée d'un enfant. Une dernière catégorie de migrations résidentielles est composée de « **migrations de confort** ». Les personnes entrent ou quittent un territoire pour avoir de meilleures conditions de vie, par exemple l'achat d'une maison. Pour connaître le déterminant d'un déménagement il faudrait donc comparer la situation antérieure à ce changement à la situation actuelle. Mais nous ignorons les conditions de vie des personnes antérieures à la migration. Néanmoins nous avons connaissance de la commune antérieure de chaque migrant.

Les deux dernières catégories se distinguent de la première par le fait que ce changement de domicile n'influe pas sur la vie professionnelle des membres de la famille. Si des personnes déménagent afin d'accéder à la propriété ou de trouver un logement répondant davantage à leurs besoins, ils le feront sur un périmètre qui leur permettra de garder leur travail. Afin de déterminer ce périmètre je me suis intéressée à un autre type de migration : les migrations domicile travail. Ces dernières nous renseignent sur le lieu d'habitation d'une personne et son lieu de travail. J'ai donc pu déterminer que plus de 90% des personnes travaillaient dans une commune appartenant au même SCOT que leur commune de résidence. Cela permet de construire l'hypothèse suivante : si un individu déménage dans un périmètre inférieur au SCOT, le changement de domicile pourrait être qualifié de « nécessaire » ou de « confort » et non de « professionnel ». Il est donc important de connaître le lieu de résidence antérieur d'une personne afin de supposer le déterminant de son arrivée ou de son départ d'un territoire.

Il s'agit de déterminer pour chaque personne le lieu de résidence cinq ans auparavant. Ainsi nous

pouvons déterminer si une personne provient d'une commune ou d'un territoire plus ou moins éloigné. Plusieurs échelles géographiques semblent être pertinentes :



- Hors France
- France métropolitaine et DOM
- Région
- Département
- SCOT
- Intercommunalité (EPCI)

Les différentes échelles d'analyses peuvent englober d'autres échelles d'analyses. Ainsi un pays possède des régions, une région possède des départements ; un département comporte des SCOT ; un SCOT possède des EPCI ; un EPCI est composé de communes. C'est l'échelle commune la plus petite qui est renseignée si plusieurs données sont identiques.

Les données utilisées et fournies par le recensement sont des noms de communes et leur « Code Officiel Géographique ». Ce code institué par l'INSEE permet de connaître le libellé des communes ainsi que leur canton, leur département et leur région d'appartenance. Une fois ces informations récupérées il est devenu possible connaître si la commune antérieure se situe dans la même intercommunalité, le même SCOT, le même département, la même région ou le même pays que la commune de résidence actuelle.

*Exemple : si la commune antérieure d'un individu se situe dans le même département que sa commune actuelle elle est donc de ce fait également dans la même région et dans le même pays. La migration de cet individu sera alors classée dans la catégorie « même département ». L'information fournie par l'indicateur sera alors le taux de migrations s'étant effectué dans le même département (ex : 30%).*

## 2. Indicateurs socio-démographiques

### 2.1. Age des migrants

Il est utile de connaître l'âge de la population entrant et sortant du territoire. En effet, sur le plan des politiques locales, en particulier celles qui concernent la question des équipements, l'aménagement est pensé différemment si la majorité des personnes entrant sur le territoire est composée de personnes âgées ou d'actifs avec des enfants.

Les données utilisées concernant l'âge sont fournies par tranche d'âge quinquennal en années révolues. Pour chacun des indicateurs suivants, de nouvelles tranches ont été recalculées afin d'obtenir uniquement cinq catégories correspondants aux différents cycles de vie des individus :

- **Moins de 15 ans** : cette catégorie comprend les enfants et les personnes qui ne sont pas en âge de travailler (selon la définition du BIT)
- **Entre 15 ans et 24 ans** : comprend principalement les étudiants ou les jeunes actifs
- **Entre 25 ans et 64 ans** : comprend principalement les actifs avec famille et les personnes en quête d'accès à la propriété
- **Entre 65 ans et 74 ans** : comprend principalement les préretraités et les retraités
- **75 ans et plus** : cette catégorie comprend les personnes susceptible de ne plus être indépendantes quotidiennement et d'intégrer des structures spécialisées.

*Exemple : Le nombre de personnes qui se sont installées au sein d'un territoire est de 100. Parmi ces personnes 25 avaient moins de 15 ans. Le taux de moins de 15 ans entrant est donc de  $25/100=25\%$ . L'information fournie par l'indicateur pour les moins de 15 ans étant entrés sur le territoire sera alors « 25% ».*

## 2.2. Taux de diplômés

Le niveau de diplôme des personnes qui entrent et qui sortent d'un territoire qualifie le bassin d'emploi de celui-ci. Ainsi, si les personnes qui entrent ont peu ou pas de diplôme le territoire sera composé d'entreprises employant des personnes peu qualifiées. Cette information permet également de qualifier les entreprises présentes sur le territoire et qui ont un besoin en personnel important. L'information du niveau du baccalauréat est également très importante car croisée avec celle de l'âge nous pouvons déterminer la **population étudiante** (le baccalauréat étant le niveau minimum requis pour accéder aux études supérieures). Cette population constituant un flux migratoire important il est essentiel de la considérer à part.

Le taux de diplômés nous renseigne sur le niveau de formation de la population. Les données utilisées nous indiquent le nom du diplôme et la catégorie à laquelle il appartient. Le regroupement utilisé classe les diplômés en 11 catégories. Afin de créer des catégories plus communicantes et utilisables par tous, j'ai regroupé les diplômés en quatre catégories.

- **Aucun diplôme** : pas de scolarité ; scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège ; scolarité au-delà du collège
- **Niveau inférieur au baccalauréat**: certificat d'études primaires ; BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ; CAP, BEP ; brevet de compagnon
- **Niveau baccalauréat** : baccalauréat général ; brevet supérieur ; baccalauréat technologique ou professionnel ; brevet professionnel ou de technicien ; brevet d'enseignement agricole...
- **Niveau supérieur au baccalauréat** : diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire ; brevet de technicien supérieur (BTS) ; diplôme universitaire de technologie (DUT) ; diplôme d'infirmier(ère) ; diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire ; diplôme d'ingénieur ; diplôme d'une grande école ; doctorat...

Le niveau de diplôme est sensible à l'âge de la population. En effet, les personnes de moins de 15 ans ne sont pas considérées comme « actives » (selon la définition du BIT). Les personnes de plus de 65 ans ne correspondent pas non plus à la définition de la population active. Les individus appartenant à ces tranches d'âges ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur.

*Exemple* : une commune a accueilli 100 nouveaux habitants. Le diplôme le plus élevé est un baccalauréat pour 25 d'entre eux. L'information fournie par l'indicateur pour le taux de personnes diplômées d'un baccalauréat au sein des nouveaux habitants sera « 25% ».

## 2.3. Professions et Catégories Socioprofessionnelles

Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) nous renseignent principalement sur les mêmes informations que l'indicateur précédent. Nous retrouverons donc globalement les personnes les plus diplômées dans les PCS de cadres et professions intellectuelles supérieures et de profession intermédiaires. Néanmoins cet indicateur permet de prendre en compte la **population des retraités**, ce qui n'était pas le cas pour le niveau d'étude.

Les catégories socioprofessionnelles de cet indicateur reprennent les PCS fournies par le recensement, c'est-à-dire le niveau le plus agrégé en huit postes selon la nomenclature de 2003:



- **Agriculteurs exploitants**
- **Artisans, commerçants et chefs d'entreprise**
- **Cadres et professions intellectuelles supérieures**
- **Professions intermédiaires**
- **Employés**
- **Ouvriers**
- **Retraités**
- **Autres personnes sans activité professionnelle**

L'intégralité de ces huit postes est détaillée en annexe 4.

L'information fournie par l'indicateur sera donc un taux de personnes appartenant à une catégorie socioprofessionnelle.

*Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 25 employés. L'information fournie par l'indicateur pour le taux d'employés chez les nouveaux entrants sera donc de 25%.*

## 2.4. Composition du ménage

La composition du ménage nous renseigne sur le mode de cohabitation de chaque individu. Cette information est essentielle aux acteurs des politiques publiques car elle détermine la caractéristique des ménages qui entrent et qui sortent du territoire. Cela déterminera entre autre les besoins en écoles ou en maisons de retraites. Si la population qui entre sur le territoire est principalement composée de familles (couples + enfants) le besoin en écoles et en structures d'accueil des enfants deviendra croissant. Cette information est également utile pour la taille des logements nécessaires à la population. En effet, le type de logement est différent s'il est considéré pour une personne seule ou pour une famille.

Cette information n'est renseignée que pour les personnes appartenant à un ménage (au sens du recensement). Cet indicateur s'appuie sur les éventuels liens qui existent entre les différentes personnes qui composent le ménage. Ainsi on peut distinguer cinq compositions différentes :

- **Famille** : cette catégorie rassemble les « adultes d'un couple avec enfant(s) » et les « enfants d'un couple »
- **Couple sans enfant** : rassemble les adultes vivant en couple mais n'ayant pas d'enfant
- **Famille monoparentale** : rassemble les « adultes d'une famille monoparentale » et les « enfants d'une famille monoparentale »
- **Personne vivant seule**
- **Personne hors logement ordinaire** : les personnes qui appartiennent à cette catégorie vivent principalement dans des logements collectifs de type foyers, internats ou structures spécialisées.

L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus appartenant à chacune de ces catégories en fonction de la population de rattachement des individus.

*Exemple* : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 60 font partie d'une famille. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrant sur le territoire et faisant partie d'une famille sera « 60% ».

### 3. Indicateurs socio-économiques

#### 3.1. Type d'activité

Le type d'activité répartit la population en « **actif** » et « **inactif** ». La catégorie des actifs regroupe la population active (au sens du BIT). Parmi les actifs, les actifs ayant un emploi seront distingués, des chômeurs. La catégorie des inactifs rassemble les personnes ne répondant pas à la définition de la population active. Ainsi on distinguera : les retraités et préretraités ; les élèves, étudiants ou stagiaires de plus de 14 ans ; les moins de 14 ans ; les femmes ou hommes au foyer ; les autres inactifs.

L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus appartenant à chacune de ces catégories en fonction de la population de rattachement des individus. Cet indicateur sera utilisé par la suite pour déterminer les actifs occupés.

*Exemple* : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 80 actifs ayant un emploi. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrant sur le territoire et ayant un emploi sera « 80% ».

#### 3.2. Secteur d'activité

Cet indicateur permet de connaître le secteur d'activité qui embauche le plus de personnes sur le territoire et dont la population actuellement présente sur le territoire ne peut pas répondre à ce besoin. Ainsi, en croisant cet indicateur avec le lieu de résidence antérieur on pourra déterminer si un secteur d'activité trouve des personnes qualifiées à une échelle géographique plus ou moins éloignée.

Cet indicateur est renseigné uniquement pour les **actifs ayant un emploi**. Ainsi pour chacun de ces individus le secteur d'activités de l'entreprise qui les emploie est fourni. Chaque activité est regroupée dans une des cinq secteurs suivants (issus de la nomenclature NAF rév. 2 de 2008) :

- **Agriculture, sylviculture et pêche**
- **Industrie manufacturière, industries extractives**
- **Construction**
- **Commerce, transports et services divers**
- **Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale**

L'intégralité de ces cinq secteurs est détaillée en annexe 5.

L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus appartenant à chacune de ces catégories en fonction de la population de rattachement des individus.

Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 80 actifs ayant un emploi. Parmi ces personnes 20 travaillent dans une entreprise de construction. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrant sur le territoire et exerçant un emploi dans le secteur de la construction sera « 20% ».

### 3.3. Condition d'emploi

La condition d'emploi des migrants entrants sur le territoire croisée avec le secteur d'activité de l'entreprise permet de connaître les secteurs d'activités qui offrent des conditions d'emploi pérennes, à long terme.

Cet indicateur est renseigné uniquement pour les actifs ayant un emploi. Ainsi ces personnes sont distinguées selon leur condition d'emploi : salariés ou non salariés. La première catégorie de personnes sera ensuite détaillée selon le type de contrat qui la lie à son employeur. Quatre conditions d'emploi composent cet indicateur :

- **Emploi de formation** : cette catégorie comprend les contrats d'apprentissage, les emplois jeunes, les contrats de qualification ainsi que les stages rémunérés
- **Travail temporaire** : cette catégorie comprend les personnes placées par des agences d'intérim, les contrats à durée déterminée (CDD) et les vacataires
- **Travail sans limite de durée** : cette catégorie regroupe les contrats à durée indéterminés (CDI) et les titulaires de la fonction publique.
- **Non salariés** : cette catégorie regroupe les indépendants, les employeurs et les aides familiaux

L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus appartenant à chacune de ces catégories en fonction de la population de rattachement des individus.

Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 40 actifs ayant un emploi en CDI. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrant sur le territoire et possédant un contrat de travail sans limite de durée sera « 40% ».

## 4. Indicateurs de logement

### 4.1. Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement nous renseigne sur le mode d'occupation des ménages concernant leur résidence principale. Cet indicateur permet principalement de repérer les migrations permettant **l'accès à la propriété**. Cette information croisée avec celle du lieu de résidence antérieure permet ainsi de déterminer les « migrations de confort » et plus particulièrement celles dans un but d'accès à la propriété.

On distingue quatre statuts principaux :

- **Propriétaire** : s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété
- **Locataire** : s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent
- **Logé gratuit** : s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer
- **Hors logement ordinaire** : s'applique aux personnes vivant dans des logements collectifs de type foyers ou dans des structures spécialisées.

L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus appartenant à chacune de ces catégories en fonction de la population de rattachement des individus.

*Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 40 qui composent un ménage propriétaire de leur résidence principale. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrant sur le territoire et étant propriétaire de leur logement sera « 40% ».*

### 4.2. Type de logement

Le type de logement nous renseigne sur la structure de la résidence principale d'un ménage. Sont distingués les maisons, les appartements, les chambres d'hôtel, les autres types de logement (tels que les habitations de fortune).

L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus appartenant à chacune de ces catégories en fonction de la population de rattachement des individus.

*Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 70 occupent une maison. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrant sur le territoire et occupant une maison sera « 70% ».*

## 5. Indicateurs d'aménagement

### 5.1. Indicateur urbain

Cet indicateur permettra de nous renseigner sur le caractère urbain ou rural d'une commune. Ainsi une commune est définie comme urbaine lorsqu'elle appartient à une aire urbaine. « Une aire urbaine [...] est un ensemble de communes, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes [...] dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle. » (INSEE). Les communes ne répondant pas à cette définition seront alors considérées comme rurales.

L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus ayant quitté une commune appartenant à une catégorie différentes ou non de sa commune de résidence actuelle.

*Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 25 proviennent d'une commune rurale. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrantes vivant ultérieurement dans une commune rurale sera « 25% »*

### 5.2. Niveau d'équipement

Chaque équipement est affecté à une des trois gammes (gamme de proximité, gamme intermédiaire ou gamme supérieure) afin de hiérarchiser les territoires en termes de **services à la population**. Pour chacune d'entre elles, on peut identifier des pôles de services, selon un critère de nombre minimal d'équipements par gamme. Ainsi, une commune est pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de la gamme. De ce fait une commune est :

- **un pôle de proximité** si elle compte au moins 14 types d'équipements différents de la gamme de proximité,
- **un pôle intermédiaire** si elle compte au moins 15 types d'équipements différents de la gamme intermédiaire
- **un pôle supérieur** si elle compte au moins 14 types d'équipements différents de la gamme supérieure

Cet indicateur permettra d'identifier le solde migratoire de chacune des communes en fonction de son pôle d'équipement. On pourra par la suite déterminer si les communes appartenant à un pôle de service supérieur sont plus attractives ou non que les communes avec peu d'équipements ou de services. L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus ayant quitté une commune appartenant à une catégorie différente ou non de sa commune de résidence actuelle.

*Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 30 proviennent d'une commune appartenant à un pôle de proximité. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de personnes entrantes vivant ultérieurement dans une commune d'un pôle de proximité sera « 30% »*

## 6. Indicateurs de synthèse

### 6.1. Déterminant d'une migration

Afin de connaître le déterminant ou la cause d'une migration résidentielle, nous devrions connaître et comparer la situation antérieure à ce changement à la situation actuelle. Mais nous ignorons la situation précédente. Afin de pouvoir qualifier une migration nous allons donc nous intéresser à la situation actuelle, des individus ayant changé de domicile au cours des cinq dernières années, et des caractéristiques de la commune antérieure.

Les migrations résidentielles se caractérisent principalement par trois déterminants :

- **migration professionnelle** : les personnes quittent un territoire ou entrent sur un territoire pour une opportunité d'emploi. Les migrants proviennent principalement de territoires éloignés (au delà du SCOT de la commune actuelle), sont principalement jeunes (moins de 25 ans) et d'une catégorie socioprofessionnelle élevée (profession intermédiaire ou cadre). La présence simultanée de ces différents indicateurs au sein d'une migration nous permettra de la qualifier de « professionnelle ».
- **migrations nécessaires** : les personnes changent de logement pour des raisons matérielles principalement dues à une mise en couple ou à l'arrivée d'un enfant. Les personnes ayant changé de logement par nécessité matérielle proviennent de territoires proches (au sein du SCOT de la commune actuelle), ont principalement moins de 25 ans et sont en couple ou forment une famille avec enfant(s). La présence simultanée de ces différents indicateurs au sein d'une migration nous permettra de la qualifier de « nécessaire ».
- **migrations de confort** : les personnes quittent un territoire pour avoir de meilleures conditions de vie, comme l'achat d'une maison. Cette catégorie de migration ressemble fortement à la catégorie précédente. Néanmoins l'accès à la propriété se fait majoritairement au-delà de 25 ans. Donc les caractéristiques d'un individu ayant effectué une migration qualifiée « de confort » seront un âge de plus de 25 ans, en provenance d'une commune proche (au sein du SCOT de la commune actuelle), issu d'un couple ou d'une famille avec enfant(s), et propriétaire de son logement.

Cet indicateur de synthèse sera croisé avec le niveau d'équipement de la commune afin de connaître les équipements et les services proposés par celle-ci. Ainsi il sera possible d'analyser le niveau d'équipement des communes choisi pour chaque catégorie de migrations.

La qualification des déterminants d'une migration reste une hypothèse ne sachant pas la situation préalable au changement de domicile. L'information fournie par l'indicateur sera le taux d'individus ayant quitté une commune appartenant à une catégorie différente ou non de sa commune de résidence actuelle.

Limites : Les « migrations nécessaires » et les « migrations de confort » répondent à deux besoins bien distincts. Néanmoins le profil des personnes susceptibles de les réaliser sont relativement proches. Ainsi sans la connaissance de plus amples informations sur les déterminants de ce changement il semble difficile de différencier ces deux types de migrations. En effet, le seul élément à notre disposition nous permettant de les distinguer est l'âge. Celui-ci constitue-t-il à lui seul un élément discriminant ?

## 6.2. Cycle de vie

Les migrations résidentielles sont également influencées par les différentes phases du cycle de vie des migrants. Ainsi il est important pour les communes de connaître dans quelle phase se situent les personnes qui entrent et quittent le territoire. Les besoins d'une famille sont différents des besoins d'une personne âgée. Cette information va permettre aux communes d'adapter leurs équipements aux nouveaux arrivants et de renforcer ceux à destination des personnes qui partent du territoire. Les données que nous possédons nous permettent de déterminer six phases du cycle de vie :

- **Enfant** : les enfants seront identifiés grâce à leur âge (moins de 15 ans)
- **Etudiant** : les étudiants ont principalement entre 15 et 24 ans, habitent seul ou en colocation (hors famille dans ménage de plusieurs personnes), ont un niveau de diplôme égal à celui du baccalauréat et n'ont aucune activité professionnelle. De plus nous possédons une variable qui nous renseigne précisément sur le type d'activité de chaque migrant et donc nous spécifie les étudiants.
- **Jeune actif** : les jeunes actifs ont généralement entre 15 et 24 ans, exercent une activité professionnelle et ont leur indépendance vis-à-vis de leur logement donc vivent seuls ou en couples sans enfant.
- **Famille** : les familles sont principalement composées d'adultes entre 25 et 64 ans en couple ou non. Ainsi cette catégorie comprend les familles avec les deux parents et les familles monoparentales.
- **Jeune retraité** : les jeunes retraités ont principalement entre 65 et 74 ans. Ils n'ont, par définition, pas d'activité professionnelle et vivent en couple sans enfant.
- **Retraité vers hébergement spécialisé** : Les migrations résidentielles des personnes âgées de 75 ans et plus sont généralement synonyme d'un départ pour un institut spécialisé. De ce fait, ce qui caractérise ces migrations, hormis l'âge de leur migrant, est leur mode d'habitation particulier (hors ménage).

Cet indicateur de synthèse sera croisé avec le niveau d'équipement de la commune afin de connaître les équipements et les services proposés par celle-ci. Ainsi il sera possible d'analyser le niveau d'équipement des communes choisies par chaque catégorie de migrants.

*Exemple : un territoire a accueilli 100 nouveaux habitants dont 30 jeunes retraités. L'information communiquée par l'indicateur pour le nombre de jeunes retraités entrants dans sur le territoire sera « 30% ».*

## 7. Préconisation d'utilisation des indicateurs

### 7.1. Interprétation des indicateurs

Nous ne connaissons pas la situation initiale des migrants. Donc toutes les informations récoltées sont celles des individus à leur arrivée sur le territoire. L'interprétation des indicateurs se repose essentiellement sur des hypothèses ou des suppositions vis-à-vis de leur situation préalable au déménagement. L'exercice pourrait paraître simple si un jeune couple avec enfant vient s'installer dans un logement plus grand. L'hypothèse d'un changement de conditions de vie pour l'arrivée d'un enfant reste tout à fait probable. Mais tout se complique lorsque les phénomènes paraissent imbriqués. Le même couple peut vouloir déménager car l'un des membres de la famille a une opportunité d'emploi dans une autre région. La seule solution pour identifier le déterminant du déménagement de ce ménage aurait été de regarder sa situation avant le changement de résidence. Ainsi, si lors de l'année N-5, le couple n'avait pas d'enfant, la première cause aurait été privilégiée. En revanche, si au cours de cette même année, un des membres de la famille se trouvait dans une situation de chômage, la seconde cause de déménagement aurait été favorisée. La seule situation que la connaissance des conditions de vie antérieures n'aurait pas résolue est si les deux éléments étaient imbriqués. En effet si à l'année N-5, le couple n'avait pas d'enfant et qu'un des membres de la famille se trouvait dans une situation de chômage, le déterminant du déménagement aurait été plus complexe à déterminer. Comme expliqué lors de la méthode de création de l'indicateur de synthèse, étant dans l'ignorance de l'état antérieur des individus, la migration à but professionnel (opportunité d'emploi) et la migration dans le but d'un changement de condition de vie (accès à la propriété, services de proximité, ...) sont distinguées en fonction de la distance entre les deux communes de résidence. Ainsi, une migration au delà des limites du SCOT de sa commune de résidence antérieure sera considérée comme une migration à but professionnel.

### 7.2. Comparaison temporelle

Les migrations résidentielles sont des changements de lieu de résidence entre deux dates. L'information sur les flux migratoires est connue grâce aux données statistiques de l'exploitation des bulletins individuels du recensement. La question relative à ces migrations est apparue dans le recensement de 1954. Dans le passé, la résidence antérieure a d'abord été celle au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédent le recensement puis lors du précédent recensement. Lors du recensement de 1999, le lieu de résidence antérieur était celui déclaré neuf ans auparavant (1990). Désormais, la résidence antérieure est celle au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-5. Cette période a été réduite afin de suivre de plus près les flux migratoires marquant les territoires et de diminuer le nombre de migrations intermédiaires non prises en compte.

La durée entre résidence actuelle et résidence antérieure ayant évolué, les flux migratoires (entrants et sortants) ne sont pas directement comparables d'un recensement à l'autre. En effet, les flux mesurés ne sont pas proportionnels à la durée de la période. Cela est principalement dû au fait que les migrations intermédiaires ne sont pas mesurables et qu'elles sont plus nombreuses si la période entre les deux dates de résidence est plus grande. En revanche, les soldes migratoires (entrants – sortants) sont proportionnels à la durée de la période et peuvent être comparés d'un recensement à l'autre en prenant en compte les soldes annuels.





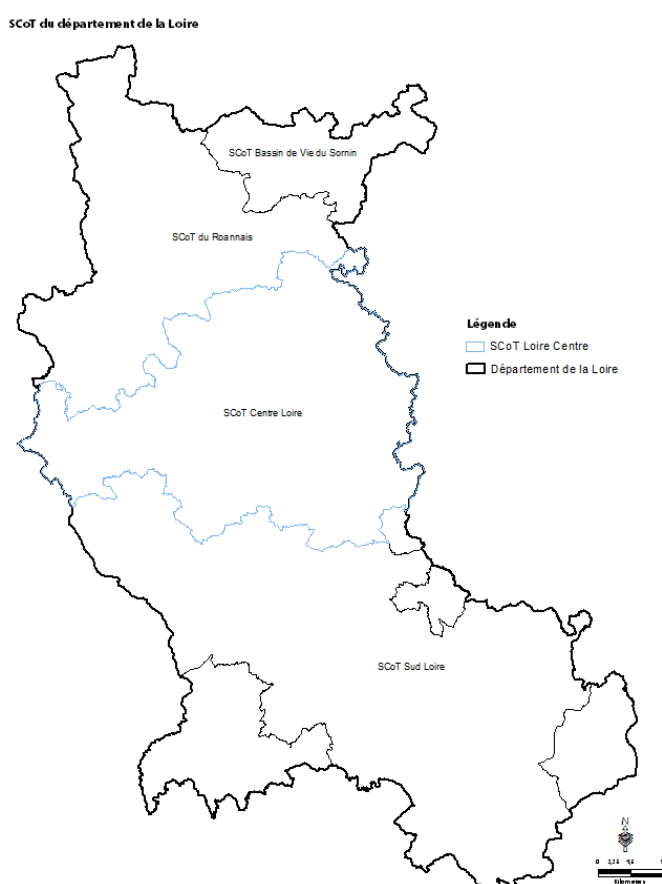
# D- Etude de l'attractivité d'un territoire

Afin d'illustrer les différents indicateurs permettant de décrire et d'analyser les migrations résidentielles d'un territoire, je vais m'appuyer sur un exemple d'application. Dans le cadre d'un diagnostic territorial epures étudie le territoire du SCoT Loire Centre.

Le diagnostic territorial est un outil d'aide à la décision. Il se caractérise par le recueil de données quantitatives et objectives, mais aussi de données qualitatives qui ont pour but de faire apparaître les caractéristiques, les atouts, les faiblesses et les potentialités d'un territoire donné. Le diagnostic territorial est à la fois un outil de légitimation d'une démarche globale de territoire, un outil de connaissance de son fonctionnement et un outil de médiation et de dialogue entre divers acteurs.

Afin de créer un état des lieux de ce territoire, l'Agence analyse, entre autres, les flux migratoires que subit le territoire. C'est donc dans le cadre de ce diagnostic que les indicateurs précédemment construits vont être appliqués.

## 1. Les dynamiques du territoire



### Une croissance démographique accrue

Le SCoT Loire Centre se situe, comme son nom l'indique, au centre du département de la Loire. Il est entouré du SCoT Sud Loire, comprenant par exemple la ville de Saint-Etienne, et du SCoT du Roannais, accueillant la ville de Roanne. Le territoire est relativement vaste avec un nombre de communes importants (93 communes) et une superficie de près de 1 300 km<sup>2</sup>, soit plus d'un quart du département de la Loire. Le territoire est principalement composé de communes rurales car il compte seulement 7% d'espace urbanisé. Le nombre d'habitants moyen par commune illustre également la ruralité du territoire ( $\approx$  750 habitants). Il compte les communes de Feurs, de Boen et de Balbigny.

Loire Centre compte en 2010 près de 71 000 habitants. Depuis 20 ans, le rythme de progression de la population s'accélère. Entre 1990 et 1999, la moyenne de la progression démographique était de 100 nouveaux habitants par an. Entre 1999 et 2010, le territoire accueille en moyenne 700 habitants supplémentaires par an. Loire

Centre affiche un taux de croissance annuel de 1% sur la dernière période, soit une évolution démographique plus importante que celle du département de la Loire qui s'élève à +0,25% par an.

Entre 1999 et 2008, la population du territoire a augmenté à un rythme quatre fois plus élevé que celle du département. C'est en particulier chez les enfants et au sein de la population active que la différence est la plus marquée. Le nombre d'enfants de moins de 15 ans progresse de près de 15% dans Loire Centre alors qu'il reste stable dans le département. La population active (30-60 ans) augmente de plus de 12% sur le territoire contre seulement 2% pour la Loire. Dans le même temps, le vieillissement de la population semble avoir un effet plus marqué sur le Loire Centre avec une progression de 31% de la population de 75 ans et plus, contre 29% sur le département. Enfin, la baisse du nombre de jeunes en âge de poursuivre des études et/ou d'accéder à un premier emploi (15-29 ans) touche d'avantage Loire Centre (-9%) que l'ensemble du département de la Loire (-8%).

#### Une croissance économique ralentit par son passé industriel

Avec 22 262 emplois en 2010, Loire Centre concentre seulement 2% des emplois de l'aire métropolitaine et 8% des emplois ligériens. Le SCoT Loire Centre a connu une diminution du nombre d'emplois particulièrement importante entre 1982 et 1990 (-8,6%, soit une perte de 1 984 emplois), en grande partie expliquée par l'érosion de son tissu industriel (textile-habillement, métallurgie-mécanique, ...).

Selon l'enquête BMO 2012 (Besoin en Main d'Œuvre), les projets de recrutement des entreprises montrent que les fonctions d'encadrement sont peu recherchées dans le bassin de Loire Centre (8% des projets) contrairement à celles de production (20%, contre 11% en Rhône-Alpes).

## 2. Analyses de l'attractivité d'un territoire

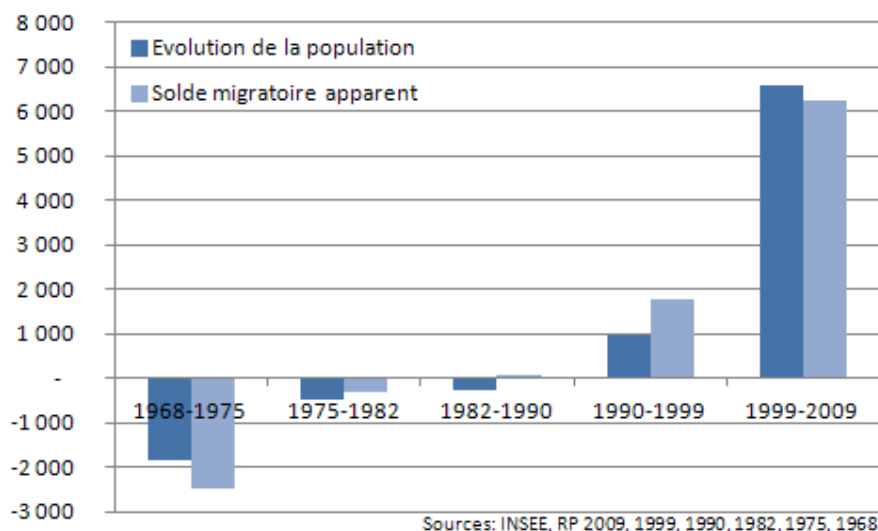
Dans cet exemple, nous allons étudier les flux migratoires sur le périmètre d'étude du SCoT Loire Centre entre 2003 et 2008. Les informations nécessaires pour cette analyse nous sont fournies par l'INSEE.

### Loire Centre : un territoire attractif

Le solde migratoire du SCoT Loire Centre est positif entre 2003 et 2008 avec +2 850 nouveaux habitants issus des flux migratoires. Sur cette période 9 722 personnes sont entrées sur le territoire et 6 872 en sont sorties. Ce solde est le plus élevé depuis les 40 dernières années. Le graphique 1 illustre cette augmentation. L'évolution de la population du territoire est également fortement liée à son solde migratoire, comme le confirme le coefficient de corrélation proche de 1 ( $\rho = 0,98$ ).

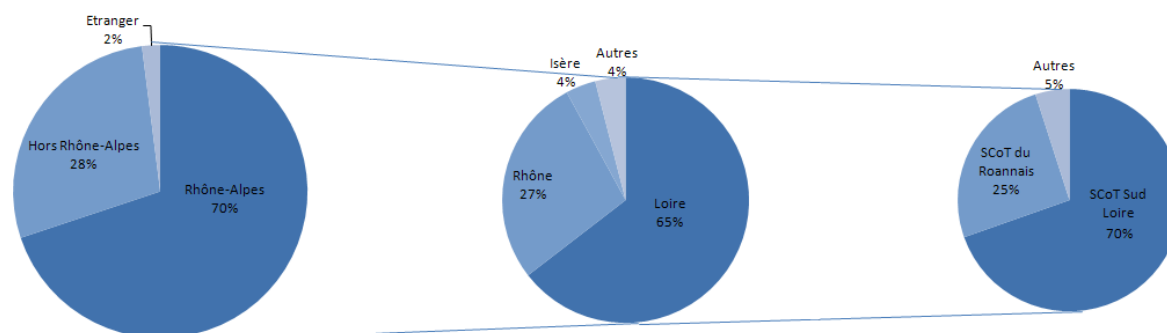
Les territoires avec lesquels Loire Centre a les flux les plus importants sont le SCoT du Sud Loire, le SCoT du Roannais, deux territoires faisant également partie du département de la Loire, et avec le reste de la région Rhône-Alpes. Les flux migratoires avec ces différents territoires sont principalement favorables à Loire Centre. Néanmoins, le solde migratoire entre ce dernier et le SCoT Roannais demeure le seul négatif. En effet, le nombre de personnes ayant quitté Loire Centre pour s'installer dans le Roannais est supérieur au nombre de personnes ayant fait le choix inverse. Mais son importance est toutefois à relativiser car les flux migratoires entre le Roannais et notre territoire d'étude ne représentent que 5% de la totalité des migrations de celui-ci. Le détail des flux migratoires de Loire Centre est disponible dans l'annexe 7.

**Graphique 1 : Evolution de la population du Loire Centre depuis 1968**



Les nouveaux arrivants proviennent principalement de la région Rhône-Alpes (70%) et plus particulièrement du reste du département de la Loire. Près d'un nouvel arrivant sur deux provient du même département. Ces derniers arrivent en majorité du SCoT Sud Loire, un territoire frontalier à celui de notre périmètre d'étude.

**Graphique 2 : Provenance des nouveaux arrivants dans Loire Centre**



Sources : INSEE, RP 2008

En revanche les personnes qui quittent Loire Centre restent, pour une grande majorité, dans la région. En effet, 82% d'entre eux se sont installés dans une commune de Rhône-Alpes. En effet, la destination la plus souvent choisie, par ces derniers, est le reste du département avec plus de deux personnes sur trois résidant toujours dans la Loire. Ces personnes s'installent majoritairement (62%) dans le SCoT du Sud Loire. Néanmoins, le département du Rhône semble également attirer les personnes ayant quitté Loire Centre. En effet, plus de 20% de ces personnes se sont installées dans ce département voisin. Cela en fait la deuxième destination privilégiée par les personnes quittant le territoire.

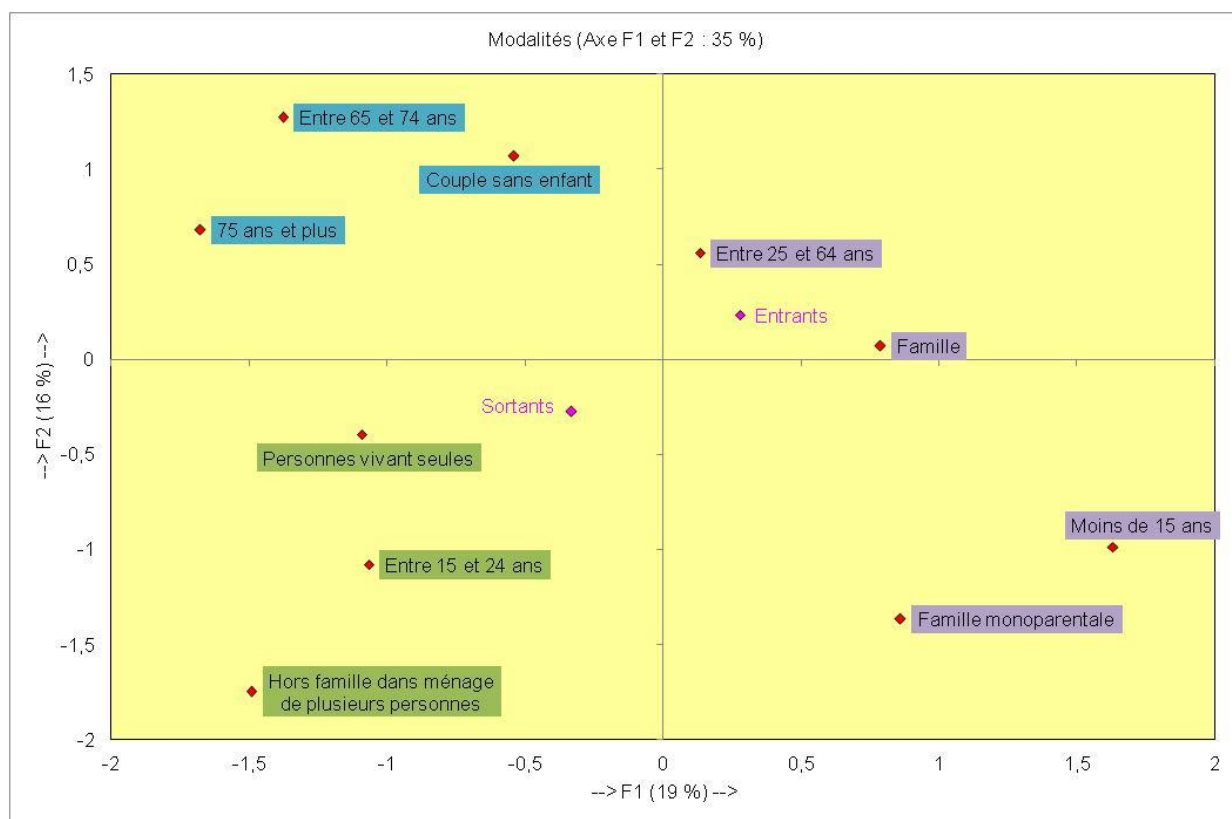
Les provenances et les destinations des migrants semblent donc révéler des profils distincts entre les personnes s'étant installées dans Loire Centre et les personnes l'ayant quitté.

### Une forte attractivité envers les familles

Plus de 9 700 personnes se sont installées au sein de Loire Centre entre 2003 et 2008 et plus de 6 800 en sont sorties.

Le graphique 3 révèle des profils distincts entre les personnes qui sont entrées sur le territoire et les personnes qui en sont sorties. Ainsi le profil des **entrants** (représentés en violet sur le graphique) est plutôt composé de personnes actives entre 25 et 64 ans et faisant partie d'une famille (composée des deux parents ou non) ayant des enfants (moins de 15 ans). En revanche les caractéristiques des personnes qui **sortent** du territoire révèlent deux profils différents. Dans un premier temps un premier profil se détache (ici illustré en vert) comprenant des jeunes en âge d'études supérieures (entre 15 et 24 ans) vivant seuls ou dans des logements de plusieurs personnes. Le profil d'un étudiant se dessine derrière ces qualificatifs. Un second profil est également présent au sein des sortants de Loire Centre (dans le graphique illustré en bleu). Il comporte les personnes âgées (75 ans et plus) et des retraités (entre 65 et 74 ans) sans enfant.

**Graphique 3 : Analyse factorielle de l'âge et de la composition des ménages de Loire Centre**



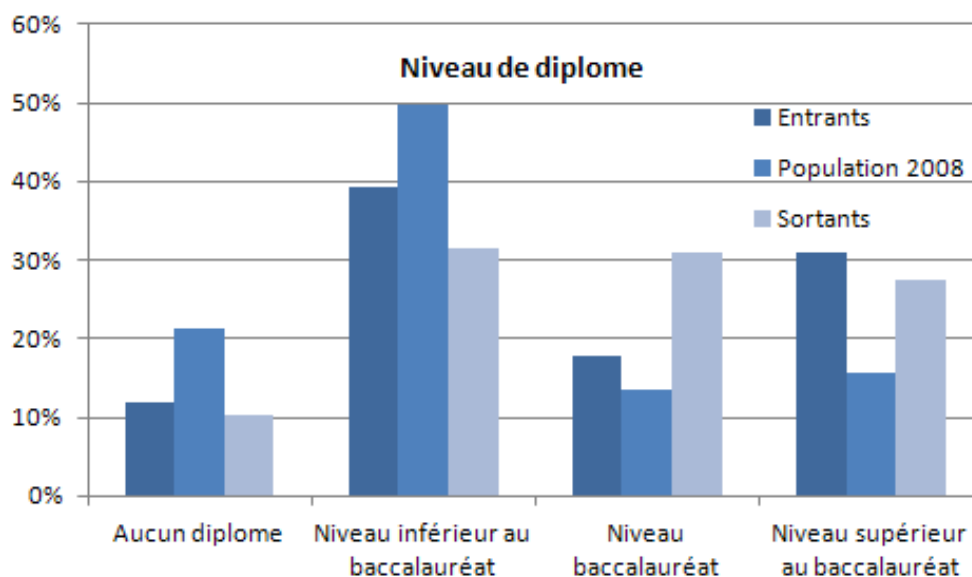
Sources : Insee, Recensement de la population 2008

Les personnes âgées de 25 à 64 ans sont celles qui sont **entrées** en majorité sur le territoire (67%). Ce profil se caractérise également par une grande différence avec la population présente sur le territoire. Cette différence s'élève à 12 points en faveur des nouveaux arrivants. Ces personnes composent majoritairement une famille car plus de la moitié d'entre elles ont déclaré vivre au sein d'un ménage avec enfant. La présence d'enfant dans le profil des nouveaux arrivants est également marquée car ils représentent 15% de ces derniers. De plus, les familles qui se sont installées sur le territoire font partie d'une catégorie socioprofessionnelle élevée. Ainsi, 30% d'entre eux sont cadres ou évoluent au sein d'une profession intermédiaire. Cela est également confirmé dans le graphique 4. En effet, ce dernier représente le niveau de diplôme des migrants et de la population du territoire. Il permet ainsi de révéler que plus de 30% des nouveaux arrivants ont un diplôme issu de l'enseignement supérieur. Ce taux est plus élevé que celui de la population de Loire Centre de 15 points.

L'analyse factorielle nous a permis de distinguer deux profils différents au sein des personnes qui ont quitté le territoire. Le premier est composé de jeunes entre 15 et 24 ans. Ce profil représente 36% des sortants, soit 26 points de plus par rapport à leur représentation au sein de la population du territoire. Cette tranche d'âge a la particularité d'être composée de personnes en études supérieures. Cela s'illustre par le niveau de diplôme de ces derniers. Le graphique 4 représente le niveau de diplôme de chacune des populations étudiées. Celui-ci révèle que le niveau le plus élevé de la majorité des personnes qui ont quitté Loire Centre est le baccalauréat (31%). C'est précisément le niveau de diplôme permettant d'accéder aux études supérieures. Un dernier élément corrobore la présence d'étudiants au sein des personnes ayant quitté le territoire : le principal mode de cohabitation de ces personnes s'effectue au sein d'un ménage de plusieurs personnes (exemple : la colocation) ou vivant seul (36%).

Le second profil présent au sein des sortants est beaucoup moins important car il ne représente que 6% des personnes ayant quitté le territoire.

**Graphique 4 – Niveau de diplôme des migrants et de la population du Loire Centre**



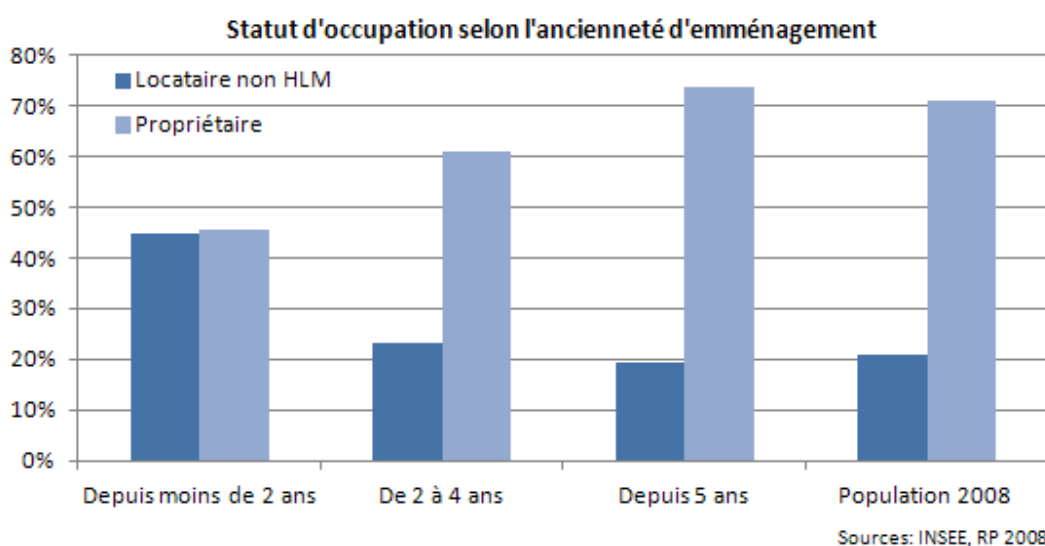
Sources : INSEE, Recensement de la population 2008

#### Un territoire propice à l'accès à la propriété d'un logement individuel

Plus de 9 000 personnes ont emménagé au sein du Loire Centre entre 2003 et 2008. La majorité de ces personnes sont devenues propriétaires au terme de cette période. En effet, 61% des nouveaux arrivants ont déclaré être propriétaire de leur logement en 2008. Mais l'accès à la propriété ne se réalise pas immédiatement après leur arrivée sur le territoire. Seuls 22% des nouveaux propriétaires s'étant installés au sein de Loire Centre ont intégré le territoire depuis moins de deux ans. Ce taux augmente avec l'ancienneté d'emménagement de ces personnes. Ainsi 75% des nouveaux arrivants sont devenus propriétaires de leur logement quatre ans après leur emménagement sur le territoire. Le graphique 5 illustre cette évolution. Ainsi parmi les personnes s'étant installées dans le Loire Centre depuis moins de deux ans, le taux de propriétaires est équivalent à celui des locataires. En revanche, plus l'ancienneté d'emménagement s'accroît, plus la différence entre ces deux statuts d'occupation se creuse. Ainsi, après quatre années de présence sur le territoire, la différence entre les propriétaires et les locataires est de 38 points et elle monte à 54 points au delà de quatre ans. Ce phénomène est dû à la diminution du nombre de locataire mais surtout à une forte progression du nombre de propriétaires.

La quasi-totalité de ces nouveaux propriétaires a fait l'acquisition d'un logement individuel. Ainsi 97% d'entre eux sont en 2008 propriétaire d'une maison. Cela dit, le logement individuel est également le mode de logement le plus plébiscité par les locataires du parc privé car les deux tiers occupent une maison. Cela reste néanmoins un phénomène attendu car 82% des logements des communes sont des maisons.

**Graphique 5 – Statut d’occupation des nouveaux arrivants selon leur ancienneté d’emménagement**



### Les industries productrices d’emplois stables

Plus des trois quarts des arrivants au sein de Loire Centre sont considérés comme population active. Cette population est composée pour majorité de personnes occupant un emploi (65%). Les tableaux ci-dessous nous informent sur les conditions d’emploi dans lesquels évoluent les nouveaux arrivants ainsi que le secteur d’activité qui les emploie. Ainsi, le secteur d’activité employant le plus de nouveaux arrivants est le secteur « commerce, transport et autres services » (38%). En revanche, le secteur qui offre des emplois stables (sans limite de durée) est celui de l’industrie. En effet, 91% des nouveaux arrivants travaillant dans ce secteur bénéficient d’un contrat de travail à durée indéterminée.

**Tableau 1 – Les conditions d’emploi selon les secteurs d’activité des entreprises employant des nouveaux arrivants du Loire Centre**

Secteur d'activité et condition d'emploi	Emploi de formation	Travail temporaire	Travail sans limite de durée	Non salarié	Total général
Commerce, transports et services divers	33%	44%	35%	52%	38%
Industrie ...	14%	7%	32%	12%	27%
Administration publique, enseignement, ...	32%	41%	26%	15%	26%
Construction	14%	6%	7%	11%	7%
Agriculture, sylviculture et pêche	6%	2%	1%	11%	2%
<b>Total général</b>	<b>114</b>	<b>520</b>	<b>3775</b>	<b>507</b>	<b>4916</b>

**Tableau 2 – Les secteurs d’activité des entreprises employant des nouveaux arrivants du Loire Centre selon leurs conditions d’emploi**

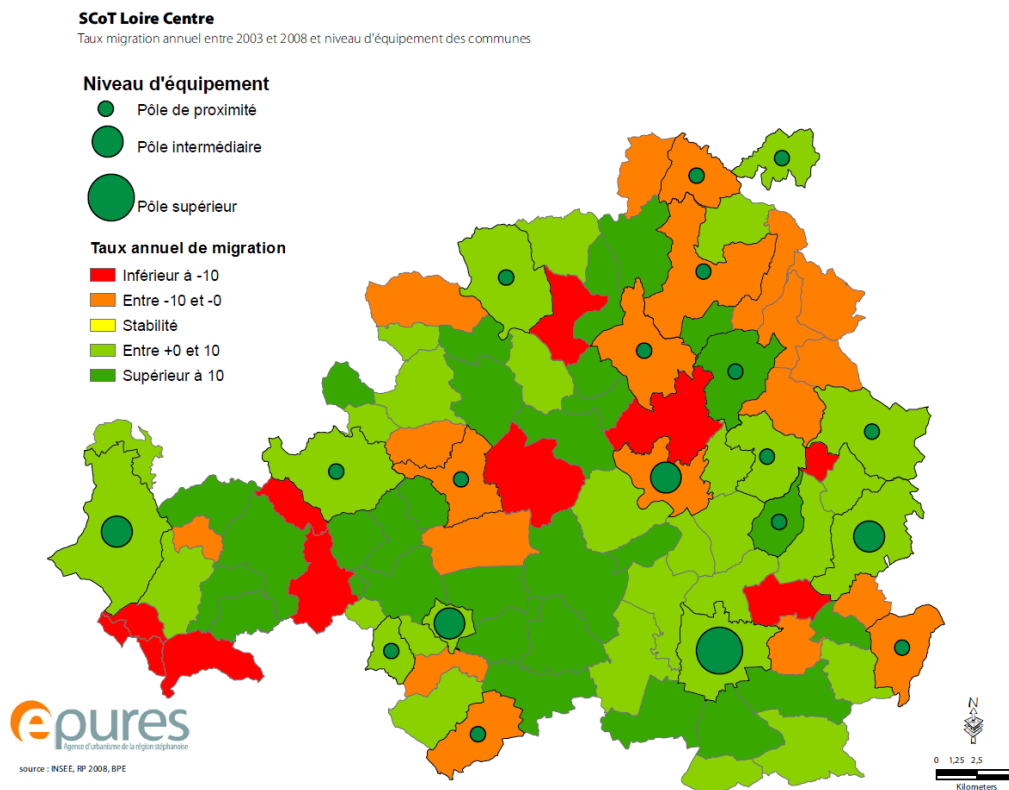
Secteur d'activité et condition d'emploi	Emploi de formation	Travail temporaire	Travail sans limite de durée	Non salarié	Total général
Commerce, transports et services divers	2%	12%	72%	14%	1297
Industrie ...	1%	3%	91%	5%	99
Administration publique, enseignement, ...	3%	16%	75%	6%	1864
Construction	5%	8%	71%	16%	347
Agriculture, sylviculture et pêche	7%	11%	26%	56%	1309
<b>Total général</b>	<b>2%</b>	<b>11%</b>	<b>77%</b>	<b>10%</b>	<b>4916</b>

*Grille de lecture: Le premier tableau représente les conditions d’emploi selon le secteur d’activité. Ainsi 33% des emplois de formations s’effectue dans le secteur du commerce, transports et autres services. Le second tableau nous informe sur les secteurs d’activité et les conditions d’emploi des nouveaux arrivants y travaillant. Ainsi 2% des emplois du secteur « commerce, transports et autres services » sont des emplois de formation.*

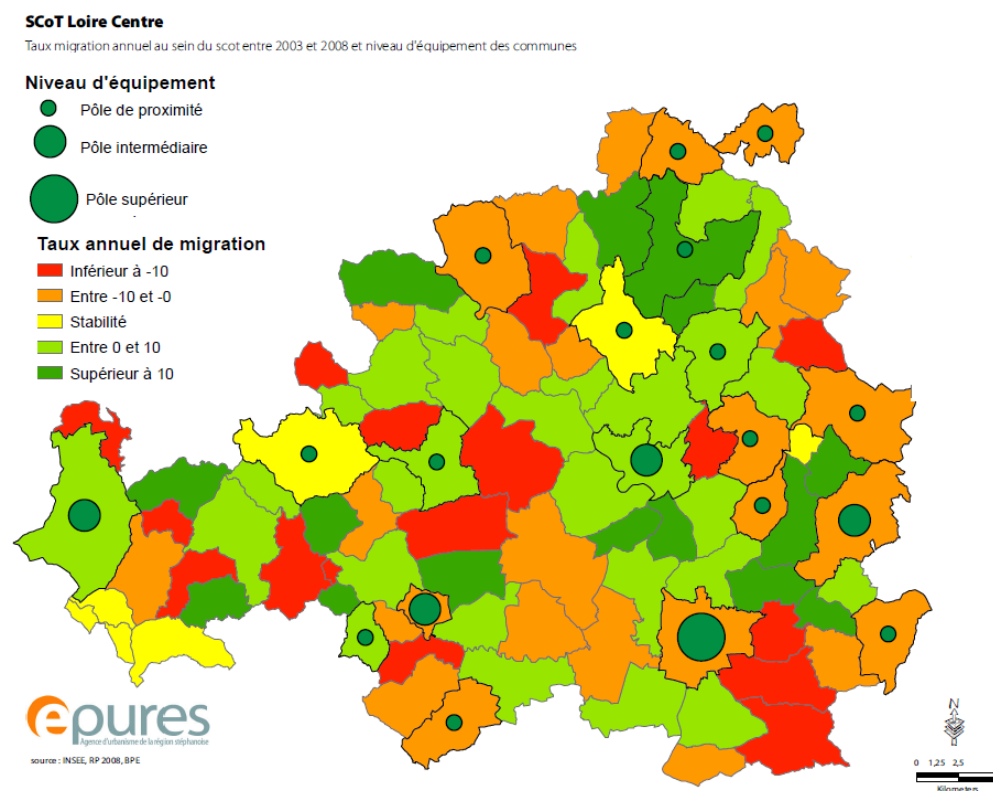


## Niveau d'équipement : un poids important de la périurbanisation

### Carte 1 – Taux annuel de migration avec l'extérieur du SCoT Loire Centre et le niveau d'équipement des communes du territoire



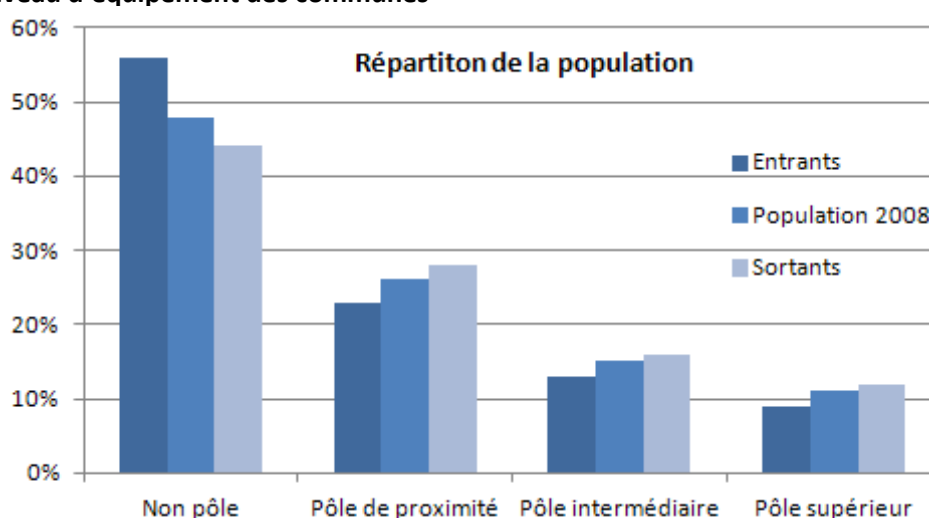
### Carte 2 – Taux annuel de migration au sein du SCoT Loire Centre et niveau d'équipement des communes du territoire



Le territoire de Loire Centre compte 93 communes dont une appartenant à un pôle d'équipement supérieur, quatre appartenant à un pôle d'équipement intermédiaire, 14 appartenant à un pôle d'équipement de proximité. Ainsi 80% des communes du territoire ne font partie d'aucun pôle d'équipement.

La majorité des personnes s'étant établies dans le Loire Centre se sont installées dans une commune ne faisant partie d'aucun pôle d'équipement (56% des nouveaux arrivants). De plus, le nombre de personnes quittant ces communes est inférieur au nombre de personnes qui s'y sont installées. Ainsi, comme l'illustre la carte 1, près de 70% des communes n'appartenant pas à un pôle d'équipement ont un solde migratoire positif. Le taux de personnes s'étant installé dans ces communes est supérieur à celui des personnes présentes sur le territoire. Ainsi 48% des personnes habitant Loire Centre vivent dans une communes n'appartenant pas à un pôle d'équipement.

**Graphique 6 – Répartition de la population entrante, sortante et présente dans Loire Centre selon le niveau d'équipement des communes**



En revanche, comme l'illustre le graphique 6, les communes appartenant à un pôle d'équipement de proximité, intermédiaire ou supérieur ne bénéficient que peu de l'arrivée des nouveaux habitants du Loire Centre. De plus ces communes pâtit d'un fort départ de leur population.

Cette tendance s'accroît avec les migrations au sein du SCoT. Ainsi, comme représenté sur la carte 2, les personnes déménageant au sein de Loire Centre quittent principalement des communes appartenant à un pôle d'équipement pour s'installer dans communes avec un niveau d'équipement plus restreint. Ainsi 70% des personnes ayant déménagé au sein du SCoT se sont installées dans une communes n'appartenant pas à un pôle d'équipement. De ce fait, plus de la moitié des communes appartenant à un pôle d'équipement ont un solde migratoire négatif.

Ces migrations reflètent le phénomène de périurbanisation. Ce phénomène désigne le départ des citadins vers les espaces plus ruraux. Celui-ci est confirmé par le fait que seulement 18% des personnes s'étant installées au sein de Loire Centre entre 2003 et 2008 ont choisi une commune appartenant à une aire urbaine. Ce chiffre descend à 13% lorsque cette analyse est faite sur les migrations internes au SCoT.

### A retenir : un fort attrait des familles pour les communes rurales

La moitié des personnes **s'étant installées** au sein de Loire Centre sont des familles avec enfant(s). Ces familles se sont principalement installées dans des communes ne faisant pas partie d'un pôle d'équipement. En revanche les communes proposant un niveau d'équipement suffisant pour appartenir à un pôle d'équipement attirent d'avantage les personnes âgées. Ainsi, plus la commune bénéficie de services et d'équipements développés, plus le taux de personnes âgées s'y installant augmente. A noter que le nombre de communes appartenant au pôle d'équipement supérieur étant faible, il semble difficile de tirer des conclusions vis-à-vis de ce type de commune. Le tableau 3 illustre le lieu de résidence de nouveaux arrivants au sein de Loire Centre en fonction de leur cycle de vie et du niveau d'équipement des communes qui les accueillent.

**Tableau 3 – Lieu d'installation des nouveaux arrivants en fonction de leur cycle de vie et du niveau d'équipement des communes du territoire**

Cycle de vie	Pas de pôle	Pôle de proximité	Pôle intermédiaire	Pôle supérieur	Total
Enfants	57%	27%	10%	6%	<b>1 386</b>
Etudiants	59%	25%	8%	8%	<b>377</b>
Jeunes actifs	35%	21%	27%	17%	<b>403</b>
Familles	56%	27%	10%	8%	<b>3 251</b>
Jeunes retraités	49%	20%	18%	13%	<b>290</b>
Vers maison de retraite	16%	34%	46%	4%	<b>349</b>
	62%	16%	12%	10%	<b>3 651</b>
<b>Total</b>	<b>56%</b>	<b>23%</b>	<b>13%</b>	<b>9%</b>	<b>9 707</b>

La majorité des personnes **qui ont quitté** le territoire sont des familles. Le fait que le nombre de personnes faisant partie d'une famille est le plus élevé dans les flux migratoires est attendu. En effet, les personnes jeunes composent la population la plus mobile. Néanmoins, le nombre de familles quittant le territoire est inférieur au nombre de personnes s'y installant. Dans la même dynamique, les étudiants représentent la deuxième population quittant le territoire. De plus, du fait qu'ils sont jeunes, donc sujets aux migrations, ils quittent le territoire car ce dernier ne propose que peu d'établissements de l'enseignement supérieur. Ainsi Loire Centre perd quatre fois plus d'étudiants qu'il n'en accueille. Les personnes âgées sont également présentes dans les flux migratoires du territoire. Comme expliqué précédemment, le niveau d'équipement des communes contribue à l'attrait des personnes âgées. Ainsi, plus une commune offre d'équipements et de services moins les personnes âgées en sortent. Le tableau 4 représente le détail des migrations des sortants de Loire Centre en fonction du cycle de vie des migrants et du niveau d'équipement de la commune antérieure à ce changement.

**Tableau 4 – Niveau d'équipement des communes antérieures des sortants du Loire Centre et leur cycle de vie**

Cycle de vie	Pas de pôle	Pôle de proximité	Pôle intermédiaire	Pôle supérieur	Total
Enfants	40%	33%	17%	9%	<b>710</b>
Etudiants	49%	26%	15%	10%	<b>1 429</b>
Jeunes actifs	48%	22%	16%	13%	<b>927</b>
Familles	43%	30%	16%	11%	<b>2 376</b>
Jeunes retraités	44%	24%	16%	16%	<b>174</b>
Vers maison de retraite	16%	34%	46%	4%	<b>349</b>
	47%	25%	6%	22%	<b>881</b>
<b>Total</b>	<b>44%</b>	<b>28%</b>	<b>16%</b>	<b>12%</b>	<b>6 846</b>



# Conclusion

L'étude des migrations résidentielles a révélé que les services et les équipements qu'une commune a mise à la disposition de ces habitants influencent le profil des personnes qu'elle attire. Néanmoins d'autres facteurs interviennent dans le choix du lieu de résidence d'une personne ou d'un ménage.

Selon l'étude de Meyer, en 2004, les déterminants d'un lieu de résidence sont multiples et diffèrent selon le cycle de vie du migrant. Le tableau ci-dessous illustre le classement des éléments déterminants le lieu de résidence pour chaque groupe de population

**Tableau du classement des déterminants dans le choix d'un lieu d'habitation par groupe de population**

Ordre d'importance des caractéristiques du logement et du quartier :	Groupes de statut social et familial					Gr1 : fin de cycle de vie Gr2 : jeunes ménages Gr3 : familles Gr4 : nouveaux ménages d'une personne Gr5 : nouveaux ménages de deux personnes
	gr. 1	gr. 2	gr. 3	gr. 4	gr. 5	
Vivre dans un logement de grande taille	8	7	6	6	5	
Vivre dans un logement au loyer est abordable	1	1	1	1	1	
Vivre dans un quartier tranquille	5	4	3	5	3	
Posséder un jardin	10	9	8	9	9	
Faire ses courses dans mon quartier	4	5	2	4	4	
Envoyer mes enfants dans l'école du quartier	9	8	5	10	10	
Atteindre rapidement le centre-ville	2	3	7	3	6	
Accéder à des activités culturelles sans voiture	6	6	10	7	7	
Se promener le soir sans peur dans le quartier	3	2	4	2	2	
Etre fier de son quartier	7	10	9	8	8	

*Grille de lecture : Chaque groupe de population, dont la définition est décrite à la droite du tableau, à classé chaque déterminant de leur lieu d'habitation par ordre d'importance. Les notes s'échelonnent de 1 à 10, sachant que 1 est le critère le plus important et 10 le critère le moins importants dans la prise de décision.*

Comme l'illustre l'étude, les groupes de population se différencient au niveau de l'importance qu'ils attachent aux éléments déterminant le choix de leur résidence. Néanmoins chacune des catégories de personnes mettent en premier élément le prix du logement. Par la suite, les éléments déterminant le lieu de résidence répondent aux besoins de chacun. Ainsi, les personnes âgées apportent une importance à la facilité d'accès des centres villes et de ce fait aux services et équipements de la commune. Les familles privilégient d'avantage le calme et la tranquillité des quartiers dans lesquels ils vivent. Cette tranquillité est principale disponible dans les périphéries des agglomérations. Néanmoins ces personnes apprécient également la présence d'offre commerciale de proximité.

Le niveau d'équipement d'une commune détermine donc en partie le profil des migrants de celle-ci, mais d'autres éléments interviennent également dans le choix du lieu de résidence. Le logement semble occuper une place importante dans ce choix.



# Bibliographie

---

AUTHIER Jean-Yves, « *Etat des lieux sur les trajectoires résidentielles* », PUCA, 2010

AUTHIER Jean-Yves et GRAFMEYER Yves, « *Les relations sociales autour du logement. Etat des savoirs et perspectives de recherche* », Plan Construction et Architecture, 1997

DUBUJET François, « *Les déménagements forment la jeunesse* », INSEE Première, 1999

GODINOT Alain, « *Chapitre B – Le nouveau mode de recensement – Elaboration à travers les tests* » dans « *Pour comprendre le recensement de la population* », INSEE, 2005

GRAFMEYER Yves et AUTHIER Jean-Yves, « *Sociologie urbaine* », Armand Colin, 2008

LARDON Sylvie et PIVETEAU Vincent, « *Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux* », 2005

MEYER Anne-Marie, « *Lieu de résidence réel et lieu de résidence idéal : une approche fondée sur la théorie de la décision* », Cybergeographie : European Journal of Geography, 2005

PAN KE SHON Jean-Louis, « *Les sources de la mobilité résidentielle* », INED, 2005

PERRET Cathy et ROUX Valérie, « *La mobilité géographique en début de carrière, un moteur de réussite ?* », Formation Emploi, 2004

# Annexes

## Annexe 1 – Recensement de la population 2010 – Feuille logement



### Recensement de la population - 2010 Feuille de logement



#### Votre réponse est importante

Les enquêtes de recensement de la population sont maintenant réalisées chaque année auprès d'une partie de la population. Cette année, vous êtes concerné(e). Les acteurs de la vie économique et sociale disposent désormais tous les ans d'une information récente sur la population et les logements. Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, votre participation est essentielle. Merci.

#### Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.

Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu. N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :

- cochez la case qui convient
- OU
- notez un chiffre par case
- OU
- écrivez très lisiblement

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pilez pas les questionnaires.

#### Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont confidentielles. Elles sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni le nom ni l'adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes sont comptés une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

#### Cadre à remplir par l'agent recenseur

##### Identifiant

commune  
dépt commune CL  
RS ou distict FIL rang A rang L

EFL

##### Catégorie du logement

- Résidence principale
- Logement occasionnel
- Résidence secondaire
- Logement vacant

##### Type de construction

Bâtiment d'habitation d'un seul logement

- isolé
- jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
- Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
- Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
- Construction provisoire, mobile home
- Caravane, habitation mobile

Nombre de bulletins individuels collectés :

Imprimé n° 1

#### Commencez ici

Nom de l'occupant principal.....

Localisation du logement

Numéro Bis, Ter... Rue, Av, Bd... Nom de la voie (ou lieu-dit)

Résidence, hameau, lotissement... Département

Escalier Étage N° de porte ou position par rapport à l'escalier (exemple : couloir de droite, 1<sup>ère</sup> porte à gauche)

Code postal Commune (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Continuez pages 2, 3 et 4 →

Sur l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 55-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.  
Mise en œuvre par le directeur chargé de l'Économie, validée de 2009 à 2013.  
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.  
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



# Personnes vivant habituellement dans le logement

**Inscrivez** soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement. N'oubliez pas de vous inscrire !

Puis, remplissez un bulletin individuel pour chaque personne inscrite ou dénombrée en liste A. Ne remplissez aucun bulletin individuel pour les personnes inscrites en liste B ou en liste C.

## Liste A Habitants permanents du logement → remplissez un bulletin individuel pour chacun

### Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois) ;
  - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maison ;
  - les sœurs, locataires et colocataires occupant une partie du logement.

### Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale ;
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc. ;
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études ;
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

	Nom (exemple : DUPAS, épouse MAURIN)	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne (exemples : épouse, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, sœur, locataire, etc.)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Si y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

## Exemple

- M. et Mme Maurin habitent Saint-Malo. Ils ont trois enfants :
- Christophe est présent toute l'année dans le logement ;
  - Grégoire, 16 ans, est interne dans un lycée à Rennes ;
  - Julie, 21 ans, est étudiante à Paris où elle loue une chambre ; elle revient tous les week-ends chez ses parents.

Mme Maurin héberge son neveu de 15 ans, Thomas Galard, dont les parents habitent Dax et qui fait ses études à Saint-Malo. Jean Dupas, père de Mme Maurin, fait un séjour de quatre mois chez sa fille ; il vit le reste de l'année dans le Jura.

### Liste A : Habitants permanents du logement

MAURIN	Michel	Épouse
DUPAS, épouse MAURIN	Françoise	Fils
MAURIN	Christophe	Fils
MAURIN	Grégoire	Fils

→ Quatre bulletins individuels.

### Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

MAURIN	Julie	16 ans	31000 Cauchy	Paris 19 <sup>e</sup>	75
--------	-------	--------	--------------	-----------------------	----

→ Aucun bulletin individuel.

### Liste C : Autres habitants du logement

C1	GALARD	Thomas	Neveu	1995
C2	DUPAS	Jean	Beau-père	1933

→ Aucun bulletin individuel.

## Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin individuel

### Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (changer de ville, de pays pendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Année de naissance	Adresse du bébé entre personne pour ses études
1				commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM r° et voie (ou lieu-dit)
2				commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM r° et voie (ou lieu-dit)
3				commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM r° et voie (ou lieu-dit)

## Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

### Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

### Inscrivez en liste C2 :

- les personnes à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) en qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et sont en fin de semaine dans leur logement familial ;
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

## Caractéristiques et confort du logement

### 1 Type de logement :

- Maison .....  1
- Appartement .....  2
- Logement-foyer .....  3
- Chambre d'hôtel .....  4
- Habitation de fortune .....  5
- Pièce Indépendante (ayant sa propre entrée) ...  6

### 2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?

*Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.*

- Avant 1949 .....  1
- De 1949 à 1974 .....  2
- De 1975 à 1981 .....  3
- De 1982 à 1989 .....  4
- De 1990 à 1998 .....  5
- 1999 ou après .....  6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

• Immeuble en cours de construction et habité ....  7

### 3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

Oui  1 Non  2

### 4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?

*Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.*

*Comptez la cuisine uniquement si sa surface est supérieure à 12 m<sup>2</sup>.*

*Ne comptez pas les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni les pièces à usage exclusivement professionnel (atelier, cabinet de médecin, etc.)*

### 5 Quelle est la surface de ce logement ?

*Tenez compte de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.*

*Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.*

- Moins de 25 m<sup>2</sup> .....  1
- De 25 à moins de 40 m<sup>2</sup> .....  2
- De 40 à moins de 70 m<sup>2</sup> .....  3
- De 70 à moins de 100 m<sup>2</sup> .....  4
- De 100 à moins de 150 m<sup>2</sup> .....  5
- 150 m<sup>2</sup> ou plus .....  6

### 6 Êtes-vous :

- **propriétaire** de ce logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit) ? ...  1
- **locataire** ou sous-locataire du logement, **loué vide** ? ...  2
- **locataire** ou sous-locataire du logement ou de la chambre, **loué(e) meublé(e)** ? .....  3
- **logé(e) gratuitement**, par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? .....  4

### 7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

Oui  1 Non  2

### 8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?

*Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.*

### 9 Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?

- **Ni baignoire, ni douche** .....  1
- Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette .....  2
- Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire) ....  3

### 10 Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?

- Chauffage collectif (chaudière commune à plusieurs logements de l'immeuble ou réseau de chauffage urbain) .....  1
- Chaudière individuelle (propre au logement) ....  2
- Chauffage individuel « tout électrique » .....  3
- Poêle, cheminée, cuisinière, etc. ....  4

### 11 Quel est le combustible principal de chauffage ?

- Chauffage urbain .....  1
- Gaz de ville ou de réseau .....  2
- Fioul (mazout) .....  3
- Électricité .....  4
- Gaz en bouteille ou en citerne .....  5
- Autre .....  6

### 12 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?

*Ne comptez pas les voitures ou les fourgonnettes à usage exclusivement professionnel.*

- Aucune .....  0
- 1 .....  1
- 2 .....  2
- 3 ou plus .....  3

### 13 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

*Cet emplacement peut être un garage, un box ou une place de parking de plein air ou souterrain.*

Oui  1 Non  2

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A et de le signer.

Merci pour votre participation.

# Annexe 2 - Recensement de la population 2010 - Bulletin individuel



## Recensement de la population - 2010 Bulletin Individuel



Exemple : DURAS, épouse MAURIN

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

**Cadre à remplir par l'agent recenseur**

commune \_\_\_\_\_  
dépt [ ] [ ] commune [ ] [ ]

**1 Sexe** Masculin  1 Féminin  2

**2 Date et lieu de naissance**  
Né(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
jour mois année  
à : \_\_\_\_\_  
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)  
département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM  
Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? [ ] [ ] [ ] [ ]  
année

**3 Quelle est votre nationalité ?**

- Française
  - Vous êtes **né(e) français(e)** .....  1
  - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) .....  2
  - ↳ Indiquez votre nationalité à la naissance : \_\_\_\_\_
- Étrangère .....  3
- ↳ Indiquez votre nationalité : \_\_\_\_\_

**4 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?**  
Y compris apprentissage ou études supérieures  
Oui  1 Non  2  
↳ Si oui, où est situé cet établissement d'enseignement ?

- Dans la commune où vous résidez (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) .....  1
- Dans une autre commune (dit un autre arrondissement) .....  2
- ↳ Indiquez cette autre commune : \_\_\_\_\_  
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM

**5 Où habitiez-vous le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ?**  
Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le même logement que maintenant .....  1
- Dans un autre logement de la même commune (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) ..  2
- Dans une autre commune (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) .....  3
- ↳ Indiquez cette autre commune : \_\_\_\_\_  
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)  
département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

**6 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.**

**7 Vivez-vous en couple ?** Oui  1 Non  2

**8 Quel est votre état matrimonial légal ?**

- Célibataire (jamais légalement marié(e)) .....  1
- Marié(e) (ou séparé(e) mais non divorcé(e)) .....  2
- Veuf, veuve .....  3
- Divorcé(e) .....  4

**9 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?**

- Vous n'avez pas été scolarisé(e) .....  01
- Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège .....  02
- Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège .....  03
- CEP (certificat d'études primaires) .....  11
- BEPC (brevet élémentaire, brevet des collèges) .....  12
- CAP, brevet de compagnon .....  13
- BEP .....  14
- Baccalauréat général, brevet supérieur .....  15
- Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit .....  16
- Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère) .....  17
- Diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc. ....  18

**10 Quelle est votre situation principale ?**  
Ne cochez qu'une seule case.

- Emploi (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail) .....  1  
↳ cochez puis passez en 17
- Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré .....  2  
↳ cochez puis passez en 17
- Etudes (élève, étudiant) ou stage non rémunéré .....  3
- Chômage (inscrit ou non à l'ANPE) .....  4
- Retraite ou préretraite (ancien salarié ou ancien indépendant) .....  5
- Femme ou homme au foyer .....  6
- Autre situation .....  7

**11 Travaillez-vous actuellement ?**  
Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- Oui .....  1  
↳ cochez puis passez en 17
- Non .....  2  
↳ cochez puis passez en 12

Continuez page suivante et n'oubliez pas de signer →

Imprimé n° 3

**12** Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions **13** à **16**.

**13** Avez-vous déjà travaillé ?  
 • Oui .....  1  
 • Non → cochez puis passez à la question **16** .....  2

**14** Étiez-vous :  
 • salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? .....  1  
 • indépendant ou à votre compte ? .....  2  
 • Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) .....  3

**15** Quelle était votre profession principale ?  
 \_\_\_\_\_

**16** Cherchez-vous un emploi ?  
 • Oui, depuis moins d'un an .....  1  
 • Oui, depuis un an ou plus .....  2  
 • Non .....  3

**17** La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.  
 Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi principal aux questions **18** à **30**.

**18** Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?  
 Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes à **votre compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.  
 \_\_\_\_\_

**19** Quelle est l'activité de cet établissement ?  
 Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »).  
 S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).  
 \_\_\_\_\_

**20** Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?  
 Indiquez l'endroit où vous commencez habituellement votre travail (exemple : 18, boulevard Pasteur).  
 Si cet endroit n'est pas fixe, notez « variable ».  
 Si vous travaillez à votre domicile, notez « à domicile ».  
 Si vous travaillez chez un particulier, notez « particulier ».  
 \_\_\_\_\_

Est-ce dans la commune où vous résidez ?  
 (ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)  
 Oui  1 Non  2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :  
 \_\_\_\_\_  
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)  
 département n° DOM pays pour l'étranger

**21** Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?  
 • Pas de transport .....  1  
 • Marche à pied .....  2  
 • Deux-roues .....  3  
 • Voiture, camion ou fourgonnette .....  4  
 • Transports en commun .....  5

**22** Occupez-vous votre emploi :  
 à temps complet ?  1 à temps partiel ?  2

**23** Êtes-vous :  
 • indépendant ou à votre compte ? .....  1  
 • chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? .....  2  
 • salarié(e) ? → cochez puis passez en **26** .....  3  
 • Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) .....  4

**24** Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?  
 Aucun  0 1 à 9  1 10 ou plus  2

**25** Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?  
 soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).  
 \_\_\_\_\_

**26** La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.

**27** Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?  
 • Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique .....  1  
 • Contrat d'apprentissage .....  2  
 • Placé par une agence d'intérim .....  3  
 • Stage rémunéré en entreprise .....  4  
 • Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aide .....  5  
 • Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat saisonnier, vacataire, etc. ....  6

**28** Dans votre emploi, êtes-vous :  
 • manoeuvre, ouvrier spécialisé ? .....  1  
 • ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? .....  2  
 • technicien (non cadre) ? .....  3  
 • agent de catégorie B de la fonction publique ? .....  4  
 • agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? .....  5  
 • agent de catégorie A de la fonction publique ? .....  6  
 • ingénieur, cadre d'entreprise ? .....  7  
 • agent de catégorie C ou D de la fonction publique ? .....  8  
 • employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? .....  9

**29** Quelle est votre profession principale ?  
 Soyez précis. Par exemple : « CAISSIÈRE » (et non « EMPLOYÉE »), « CHEF DE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »).  
 Si vous êtes agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).  
 \_\_\_\_\_

**30** Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?  
 • Production, exploitation, chantier .....  1  
 • Installation, réparation, maintenance .....  2  
 • Gestion, comptabilité .....  3  
 • Études, recherche .....  4  
 • Autre : commerciale, secrétariat, logistique, etc. ....  5

Merci pour votre participation

Vo l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n°55-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.  
 Visa n°2009AD015C du ministre chargé de l'Économie, valable de 2009 à 2012.  
 En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.  
 La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.  
 Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Date : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_

RECENSE

IMPRIMERIE NATIONALE



## Annexe 3 - Gamme et domaine d'appartenance des équipements

Equipement	Gamme	Domaine
Banque, caisse d'épargne	proximité	Services aux particuliers
Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers
Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers
Maçon	proximité	Services aux particuliers
Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers
Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers
Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers
Electricien	proximité	Services aux particuliers
Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers
Coiffeur	proximité	Services aux particuliers
Restaurant	proximité	Services aux particuliers
Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers
Soins de beauté	proximité	Services aux particuliers
Epicerie, supérette	proximité	Commerces
Boulangerie	proximité	Commerces
Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces
Fleuriste	proximité	Commerces
Ecole maternelle	proximité	Enseignement
Ecole élémentaire	proximité	Enseignement
Médecin omnipraticien	proximité	Santé
Chirurgien dentiste	proximité	Santé
Infirmier	proximité	Santé
Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé
Pharmacie	proximité	Santé
Taxi	proximité	Transports et déplacements
Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture
Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture
Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture
Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture
Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers
Trésorerie	intermédiaire	Services aux particuliers
Pompes funèbres	intermédiaire	Services aux particuliers
Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers
Ecole de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers
Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers
Blanchisserie, teinturerie	intermédiaire	Services aux particuliers
Supermarché	intermédiaire	Commerces
Librairie, papeterie	intermédiaire	Commerces
Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces
Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces
Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces
Magasin d'électroménager	intermédiaire	Commerces
Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces
Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces
Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces
Parfumerie	intermédiaire	Commerces
Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces
Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces
Collège	intermédiaire	Enseignement
Orthophoniste	intermédiaire	Santé
Pédicure, podologue	intermédiaire	Santé

<b>Equipement</b>	<b>Gamme</b>	<b>Domaine</b>
Laboratoire d'analyses médicales	intermédiaire	Santé
Ambulance	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : service d'aide	intermédiaire	Santé
Garde enfants d'âge préscolaire	intermédiaire	Santé
Bassin de natation	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Athlétisme	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Pôle emploi	supérieure	Services aux particuliers
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	Services aux particuliers
Agence de travail temporaire	supérieure	Services aux particuliers
Hypermarché	supérieure	Commerces
Produits surgelés	supérieure	Commerces
Poissonnerie	supérieure	Commerces
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	Enseignement
Etablissement de santé de court séjour	supérieure	Santé
Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure	Santé
Etablissement de santé de long séjour	supérieure	Santé
Etablissement psychiatrique	supérieure	Santé
Urgences	supérieure	Santé
Maternité	supérieure	Santé
Centre de santé	supérieure	Santé
Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	Santé
Spécialiste en cardiologie	supérieure	Santé
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	Santé
Spécialiste en gynécologie médicale	supérieure	Santé
Spécialiste en gynécologie obstétrique	supérieure	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	Santé
Spécialiste en psychiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	Santé
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	Santé
Spécialiste en pédiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	Santé
Sage-femmes	supérieure	Santé
Orthoptiste	supérieure	Santé
Personnes âgées : soins à domicile	supérieure	Santé
Enfants handicapés : hébergement	supérieure	Santé
Enfants handicapés : soins à domicile	supérieure	Santé
Adultes handicapés : hébergement	supérieure	Santé
Adultes handicapés : services	supérieure	Santé
Travail protégé	supérieure	Santé
Cinéma	supérieure	Sports, loisirs et culture

## Annexe 4 - Description des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)

**Agriculteurs exploitants** : « Ce groupe socioprofessionnel est exclusivement consacré au classement des personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole, soit en qualité de chef d'exploitation, soit en qualité d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié. Par conséquent, cette activité ne comprend que des indépendants. » Exemple : agriculteurs sur petite surface

**Artisans, commerçants et chefs d'entreprise** : « Ces catégories ont pour but de regrouper les actifs qui mettent en valeur un capital économique en tant que chef de leur propre entreprise, mais travaillant seul ou n'emploient qu'un petit nombre de salariés, dans un domaine où l'aspect "travail manuel est important, en dehors de l'agriculture. » Exemple : chef d'entreprise de 10 salariés ou plus

**Cadres et professions intellectuelles supérieures** : « Cette catégorie regroupe des professeurs et professions scientifiques salariés qui appliquent directement des connaissances très approfondies dans les domaines des sciences exactes ou humaines, a des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé. » Exemple : cadre de la fonction publique

**Professions intermédiaires** : « Deux tiers des membres du groupe occupe effectivement une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Les autres sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social; parmi eux, les instituteurs, les infirmières, les assistantes sociales. » Exemple : employés administratifs d'entreprise

**Employés** : « Le groupe des "employés" rassemble des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve bien sûr les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. L'unité du groupe des employés repose en fait plus ce qu'ils sont que sur ce qu'ils font. » Exemple : employés de commerce

**Ouvriers** : « La qualification instituée dans les conventions collectives, est en étroite corrélation avec de nombreuses variables, comme le sexe, l'origine sociale, la formation ou le salaire. » Exemple : ouvriers qualifiés de type industriel

**Retraités** : « Ce groupe comprend les personnes âgées de 53 ans ou plus qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas au chômage, mais qui ont eu autrefois (éventuellement pendant une durée minimale spécifiée) une activité professionnelle. »

**Autres personnes sans activité professionnelle** : « Ce groupe comprend la population au chômage et la population inactive. » Exemple : Etudiant

## Annexe 5 - Description des secteurs d'activités selon Nomenclature d'activités française - NAF rév. 2, 2008

« La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1er janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003. » (INSEE)

**Agriculture, sylviculture et pêche** : Cette section couvre l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales et comprend les activités de culture, d'élevage, de sylviculture, d'exploitation forestière et de production d'animaux ou de produits animaux dans une exploitation agricole ou dans leur habitat naturel.

**Industrie manufacturière, industries extractives** : Cette section comprend la transformation physique ou chimique de matériaux, substances ou composants en nouveaux produits. Les industries extractives comprennent l'extraction de produits minéraux présents à l'état naturel sous forme solide (houille et minerais), liquide (pétrole) ou gazeuse (gaz naturel).

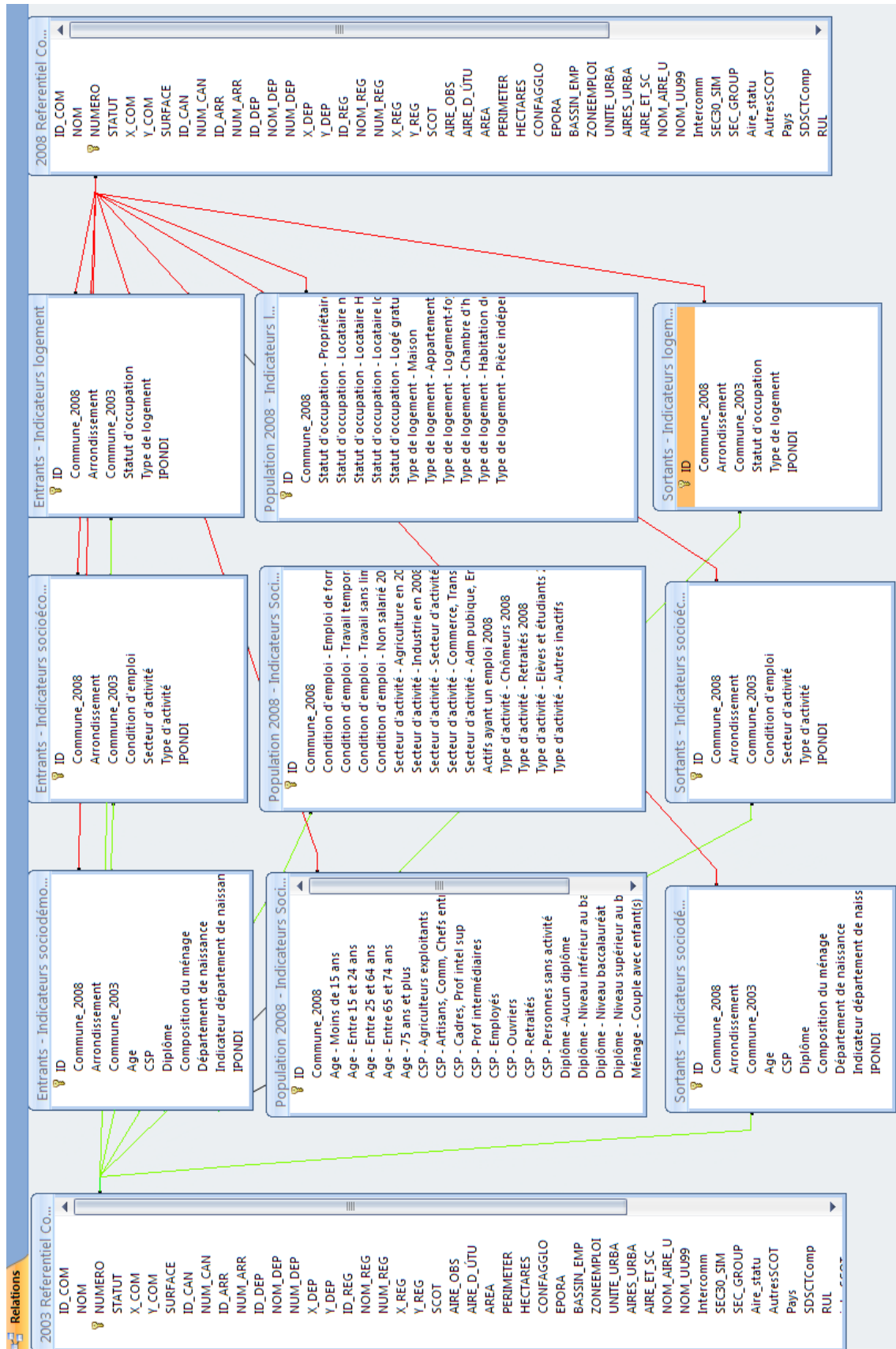
**Construction** : Cette section comprend les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Elle comprend les chantiers de construction neuve, les rénovations, les réparations, les extensions et les transformations, le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur le site ainsi que les constructions de nature temporaire.

**Commerce, transports et services divers** : Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Cette section couvre également les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc.

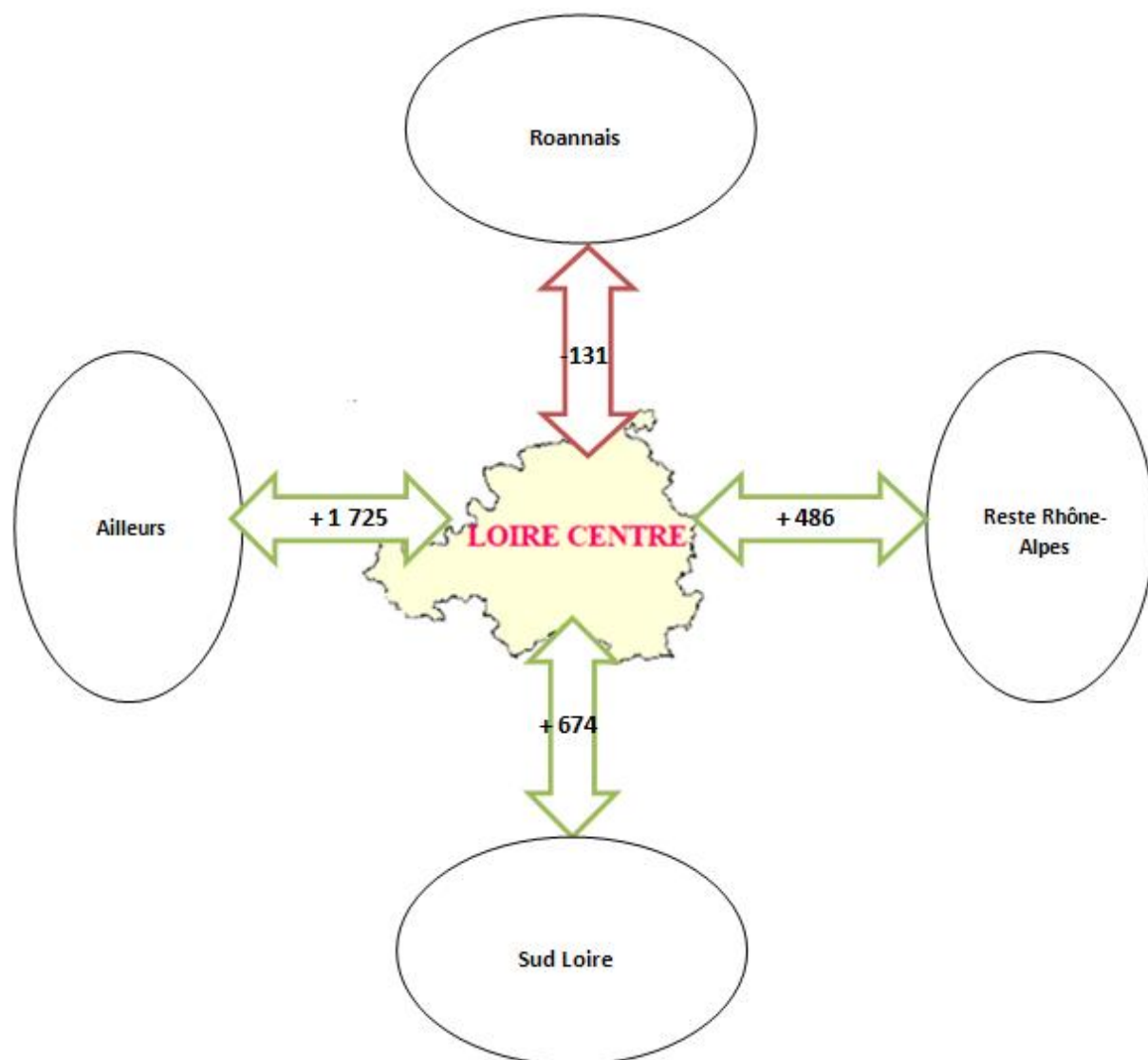
**Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale** : Cette section décrit les activités de nature gouvernementale habituellement exercées par l'administration publique, ainsi que l'enseignement à tous les niveaux et pour toutes les disciplines. Cette section comprend également les activités liées à la santé humaine et à l'action sociale.



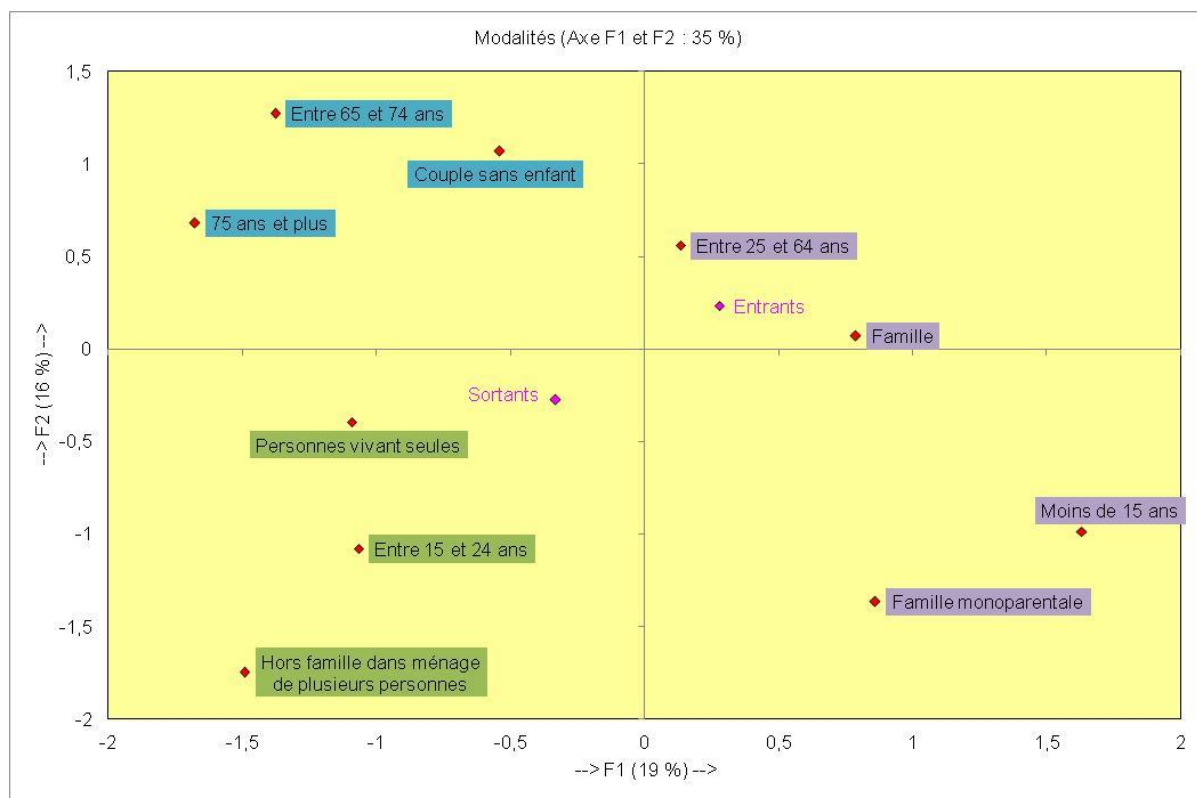
# Annexe 6 - Tables et relations



## Annexe 7 - Soldes migratoires du Loire Centre



## Annexe 8 - Analyse factorielle entre l'âge des migrants et la composition des ménages



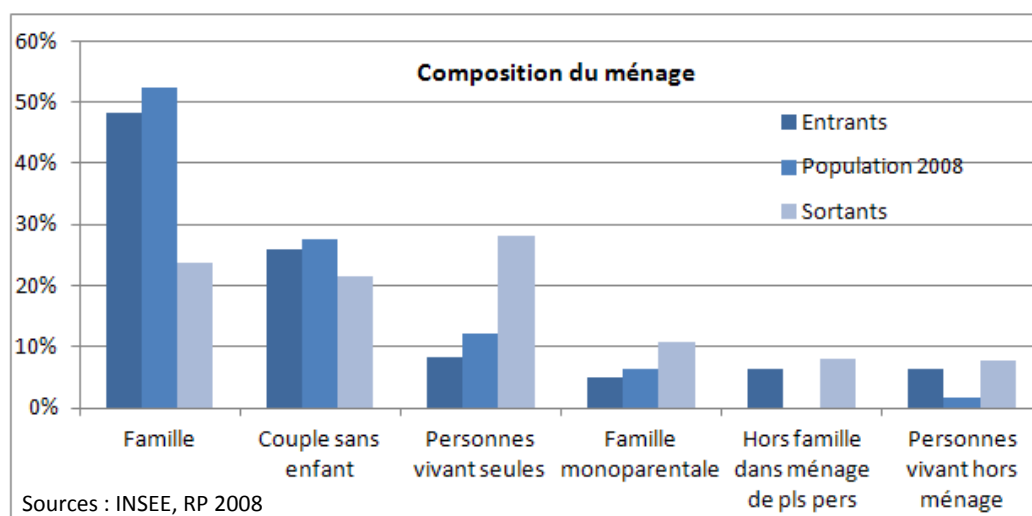
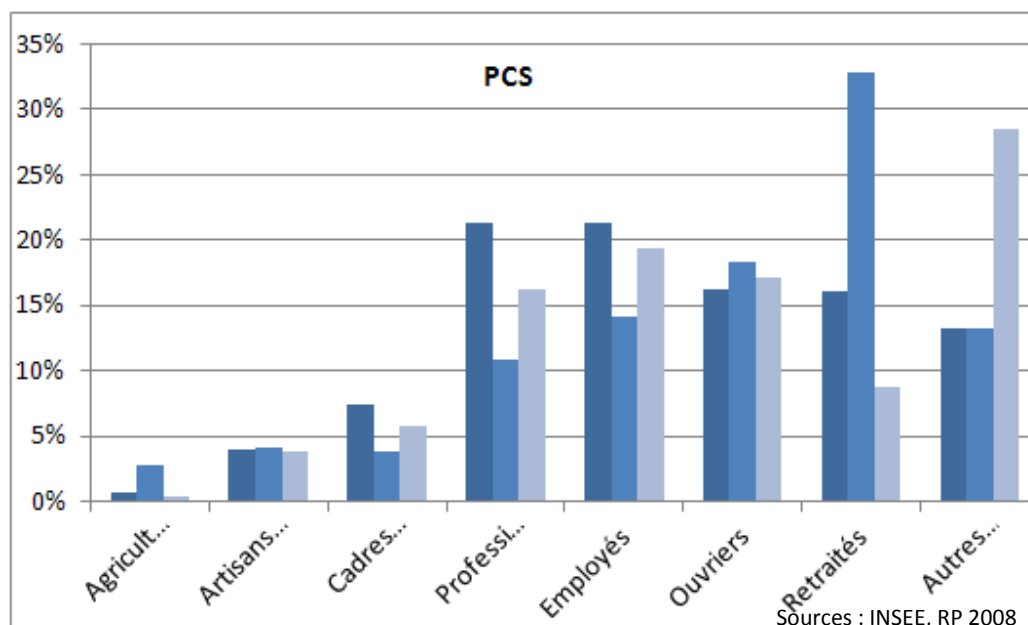
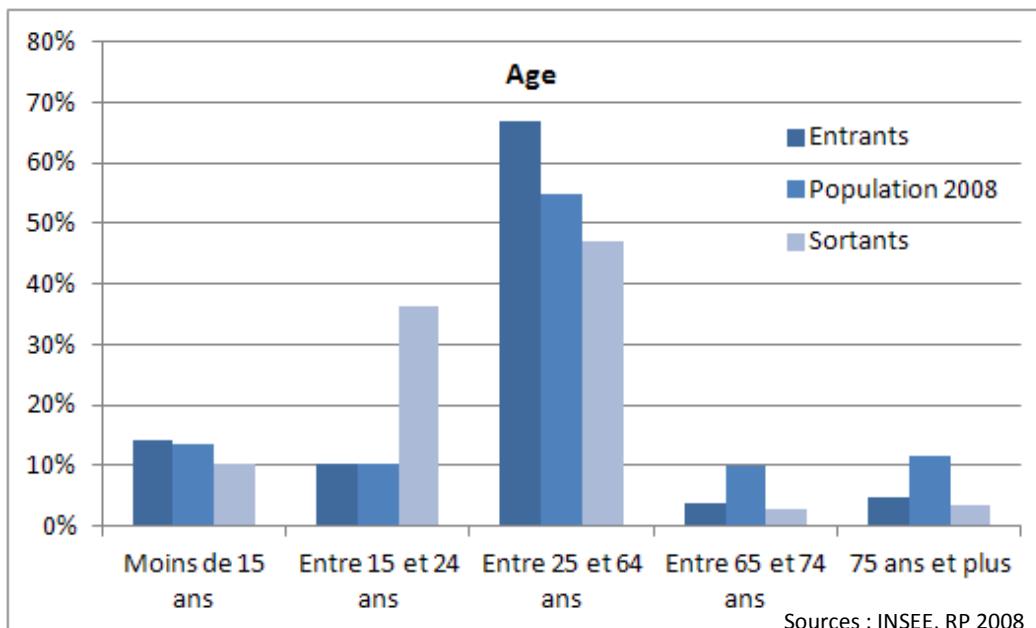
### Coordonnées des modalités :

	F1	F2
75 ans et plus	- 1,676	0,680
Entre 15 et 24 ans	- 1,066	- 1,080
Entre 25 et 64 ans	0,134	0,558
Entre 65 et 74 ans	- 1,377	1,272
Moins de 15 ans	1,631	- 0,987
Couple sans enfant	- 0,539	1,068
Famille	0,788	0,070
Famille monoparentale	0,862	- 1,366
Hors famille dans ménage de plusieurs personnes	- 1,490	- 1,747
Personnes vivant seules	- 1,092	- 0,395
Entrants	0,280	0,232
Sortants	- 0,331	- 0,276

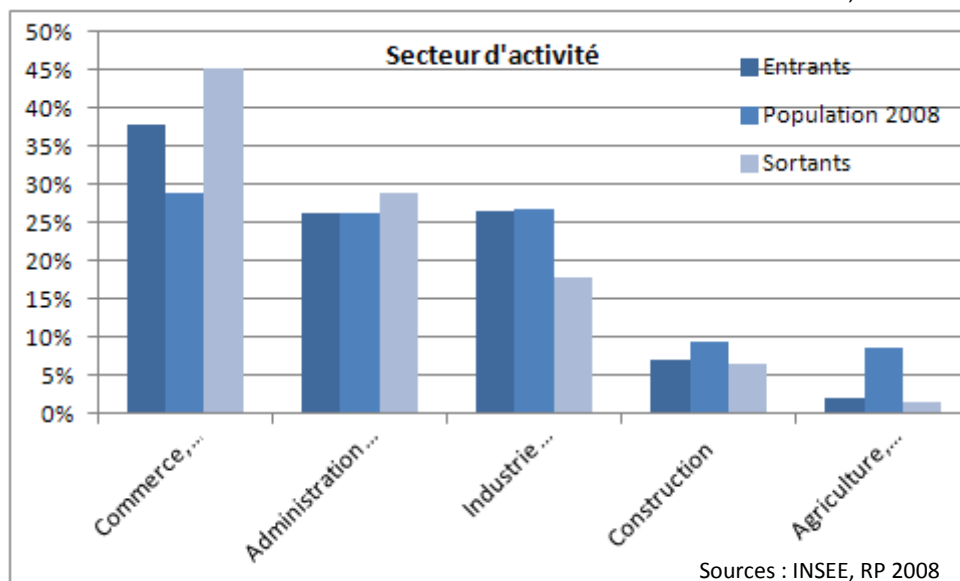
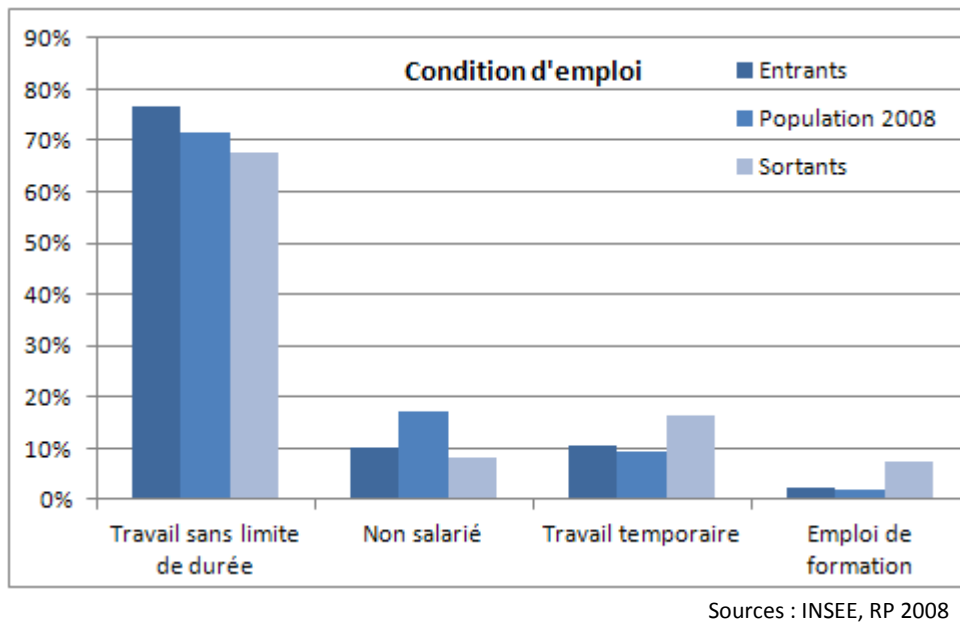
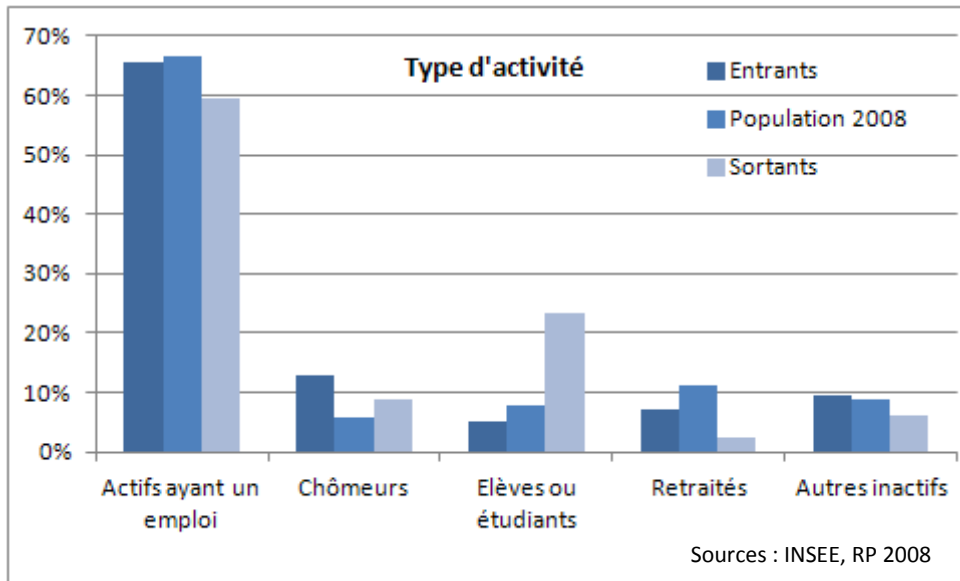
### Contributions des modalités (%) :

	Poids abs.	Poids rel.	F1	F2
75 ans et plus	174,0	0,777	2,931	0,562
Entre 15 et 24 ans	2500,0	11,164	17,048	20,332
Entre 25 et 64 ans	6583,0	29,396	0,713	14,309
Entre 65 et 74 ans	363,0	1,621	4,131	4,096
Moins de 15 ans	1577,0	7,042	25,177	10,702
Total Age	11197,0	50,000	50,000	50,000
Couple sans enfant	2723,0	12,160	4,748	21,669
Famille	4793,0	21,403	17,876	0,164
Famille monoparentale	998,0	4,457	4,445	12,974
Hors famille dans ménage de plusieurs personnes	608,0	2,715	8,100	12,932
Personnes vivant seules	2075,0	9,266	14,831	2,260
Total Composition du ménage	11197,0	50,000	50,000	50,000

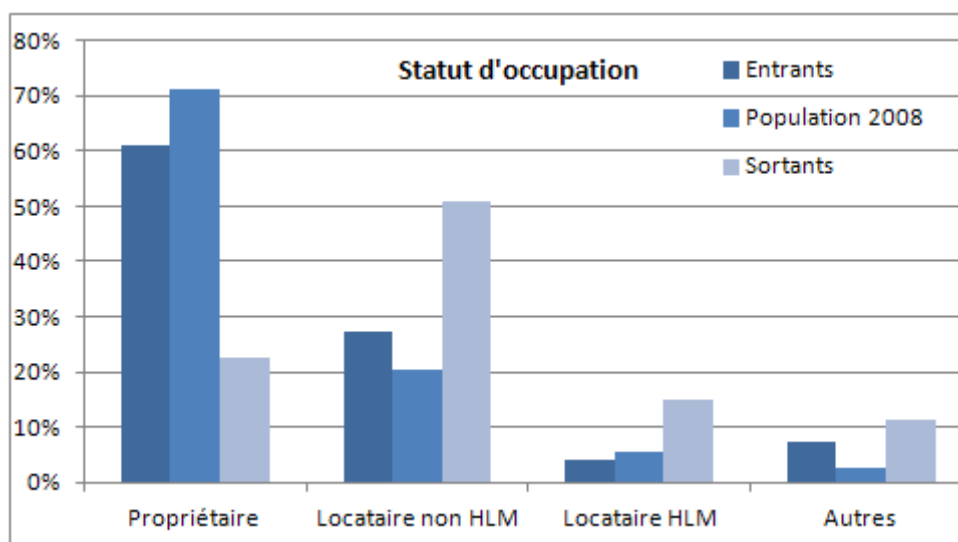
## Annexe 9 – Illustrations des indicateurs socio-démographiques



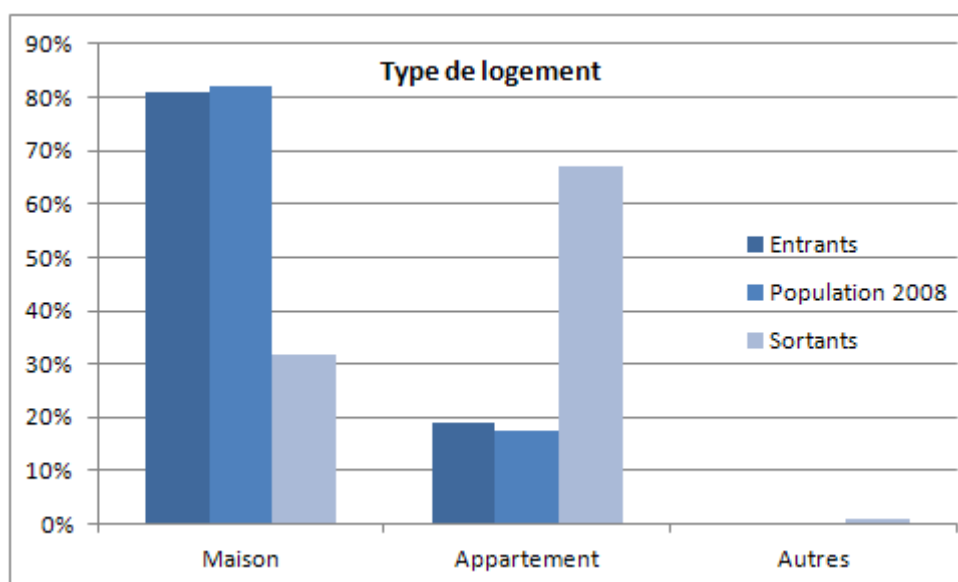
## Annexe 10 - Illustrations des indicateurs socio-économiques



## Annexe 11 - Illustrations des indicateurs de logement



Sources : INSEE, RP 2008



Sources : INSEE, RP 2008

